POLYTECH
TOURS
Département Aménagement

Ecole d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement

Projet de Fin d'Etudes

La perception par les acteurs et décideurs locaux des services écosystémiques

2012-2013

LAMARE Justin

Directeurs de recherche

BOUTET Didier

YENGUE Jean-Louis

La perception par les acteurs et décideurs locaux des services écosystémiques

2012-2013 LAMARE Justin

Directeurs de recherche

BOUTET Didier

YENGUE Jean-Louis

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

EN GENIE DE L'AMENAGEMENT

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Je tiens à vivement remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide et ont ainsi contribué à la réalisation de ce travail très enrichissant.

Je remercie mes tuteurs Messieurs Didier BOUTET et Jean-Louis YENGUE, Respectivement Maître de conférence en Droit Public au Département Aménagement de Polytech Tours et Maître de conférence en Géographie à la Faculté de Droit de Tours. Leur encadrement et leur aide m'ont été très précieux dans la réalisation de ce travail.

Enfin je remercie les différents acteurs et décideurs locaux qui ont bien voulu me rencontrer dans le cadre de cette étude.

Pour la ville de Blois :

- Mme FOURNMOND, Maire-Adjointe en charge du développement durable, de l'efficacité énergétique, du paysage, de la propreté, des parcs et jardins et du cadre de vie, des risques naturels et technologiques,
- Mme BERNARD, Chef de service « Parcs et Jardins »,
- M. POUTEAU, Technicien au service « Parcs et Jardins ».

Pour la ville de Bourges :

- M. NARBOUX, Maire-Adjoint en charge de l'écologie et du développement durable,
- M. BROUSSEAU, Chef de service Espaces verts,
- M. GUYOT, Technicien Espaces verts.

Pour la ville de Chartres :

- Mme MESNARD, Maire-Adjointe au cadre de vie,
- M. MICHEL, Directeur Générale des Services Techniques Directeur du Centre Technique Municipal,
- M. STIVES, Responsable de la régie des Espaces verts.

Pour la ville de Châteauroux :

- M. TELLIER, Maire-Adjoint chargé du développement durable, du cadre de vie et des travaux,
- M. THEODON, Chef de service de la Direction cadre de vie, ainsi que son Adjointe Mme GERMAIN,
- M. CHARRAUD, Agent de maîtrise secteur Jardin Public.

SOMMAIRE

Remerciements 2
Sommaire 3
Index des sigles 4
Introduction 5
1) Mise en contexte 5
2) Programme de recherche régional SERVEUR 7
3) Présentation de la problématique 8
4) Le territoire des six chefs-lieux 9
5) Matériel et méthode 11
Partie 1 : Les services écosystémiques et les espaces verts selon les acteurs locaux 19
1) Définition des espaces verts 20
2) Le concept des services écosystémiques inconnu des acteurs locaux 27
3) Les services écosystémiques : un cycle indispensable au citadin selon les acteurs locaux 32
Partie 2 : Transition vers une idée de « Qualité environnementale » de la ville selon les acteurs 36
1) La Grenellisation : politisation de l'environnement 37
2) Un des symboles de la Grenellisation : la Gestion raisonnée 38
3) L'aménagement du territoire se « végétalise » doucement mais surement 40
Partie 3 : Malgré une transition, certains blocages s'intensifient 45
1) Pour les décideurs, l'environnement oui mais pas à tout prix 46
2) Un problème pour la nature en ville : Le citadin et ses mœurs 51
3) En aménagement du territoire, les espaces verts en manque de réglementation 53
Conclusion 56
Bibliographie 58
Table des illustrations 61
Table des matières 62
Annexes 64

INDEX DES SIGLES

CDS : Chef de service

DGST : Directeur Général des Services Techniques

EEA : European Environment Agency

FAO : Food and Agriculture Organization

HCCI : Haut Conseil de la Coopération Internationale

MEA : Millenium Ecosystem Assessment

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

ONU : Organisation des Nations Unies

SES : Services Ecosystémiques

INTRODUCTION

1) Mise en contexte

Le monde connait depuis quelques décennies une mondialisation qui fait clairement évoluer les enjeux et les forces en présence. De fait, on assiste à un rééquilibrage des forces économiques avec de nouvelles puissances émergentes. Cet ensemble va de pair avec une montée en puissance de la préoccupation environnementale depuis le milieu du XXème siècle. En effet, en réponse à un urbanisme de plus en plus fort et en plein développement pour répondre à l'arrivée des nouveaux urbains qui viennent à la ville chercher du travail, la préoccupation environnementale n'a fait que s'accroître.

C'est ainsi qu'en 1972 le concept de Développement Durable est née (MEDDE, 2012). Il a été révélé au grand jour par le Rapport de Brundtland sous le nom de *Sustainable Development*. Il s'appuie sur quatre grands piliers : l'écologie, l'économie, le social et la gouvernance (HCCI, 2005). Son objectif est de permettre le développement d'une société humaine plus respectueuse de l'environnement. Depuis il s'est largement inscrit comme un concept clé dans les différents projets de développement du monde de demain. Cependant il reste encore un simple concept qui pour l'instant peine à s'imposer concrètement et de manière opérationnelle dans les projets. Opérer la modification et le changement dans une société qui a « son système » depuis près d'un siècle et demi est particulièrement délicat.

Toutefois, force est de constater que le fonctionnement actuel n'est pas viable pour la pérennité de notre planète et donc pour l'homme, d'autres voies sont à explorer. De fait, des questions commencent à se poser sur la manière de faire différemment. Il s'agit toujours de se développer mais d'une autre façon et de pouvoir prendre plus en compte l'environnement. Aussi, depuis quelques années, de nouveaux concepts émergent, à l'instar des services écosystémiques. Selon la définition du Millenium Ecosystem Assessment[1], *« Ecosystem services are the benefits people obtain from ecosystems. These include provisioning, regulating, and cultural services that directly affect people and the supporting services needed to maintain other services.* » En d'autres termes, il s'agit des services (approvisionnement, culturel, régulation et support) que la nature rend à l'homme (par exemple la filtration de l'eau par les plantes, la pollinisation et fabrication du miel par les abeilles…).

Au niveau National, le contexte environnemental est similaire. La France en pays développé réagit de la même façon que les grandes puissances mondiales qui abordent ces questions. Elle a conscience qu'il est nécessaire d'agir, mais la mise en pratique et le côté opérationnel sont légèrement plus difficile. Cependant, la France offre une certaine résistance

[1]**Millennium Ecosystem Assessment :** rapport commandé par l'Organisation des Nations-Unis et Kofi Hanan en 2000 qui traite de l'état des écosystèmes au niveau mondial, dont dépend la survie et le bien-être de l'homme.

à la mise en place et même la simple acceptation de certains de ces concepts et de ce qu'ils impliquent. La France apparait donc comme un des mauvais élèves dans l'environnement et le développement durable à l'échelle européenne, notamment sur la protection des espaces naturels (SEIGNEUR, 2005). A l'inverse, elle fait figure d'un des modèles sur le plan du recyclage des déchets. Preuve que si des progrès restent à faire, un certain nombre ont déjà été fait (EEA, 2013).

De fait, à l'image de l'augmentation des préoccupations environnementales au niveau international, la France a organisé et mis en place à l'échelle nationale un Grenelle de l'environnement en 2007. L'objectif était de prendre des décisions environnementales à long terme au niveau des espaces naturels, de la trame verte et bleue, des gaz à effet de serre ou encore de l'efficacité énergétique (MEDDE, Développement Durable - La première loi du Grenelle, 2009). Le cœur de cette manifestation était d'organiser des rencontres politiques autour de ces thématiques, regroupant politiciens, associations, syndicats et professionnels. De ce Grenelle, de nombreuses lois ont été votées et sont progressivement mises en place. Cependant, les lobbyings ainsi que les forces en présence ont fait que le côté « restrictif et contraignant » des grands principes du Grenelle ont été fortement estompés. De fait, les engagements environnementaux au niveau National reste encore relativement limités. C'est un point important pour bien comprendre le contexte global.

Ceci pourrait être préjudiciable à un pays et son territoire qui présente des aménités naturelles très fortes. En effet, la diversité de son paysage, de sa géographie et de sa topographie font que l'environnement hexagonale, comme tout environnement, est très intéressant et présente un grand nombre de possibilités et de capacités pour le développement des territoires. Ainsi, en ce qui concerne les services écosystémiques, la France possède un potentiel et une richesse au vue de la diversité de ses écosystèmes et de la grande part d'espaces dits « naturels » qu'elle présente. En tout cas, la question mérite d'être posée sur une potentielle « utilisation » des écosystèmes et de la nature locale dans l'économie de proximité.

Cette question pourrait notamment être abordée au niveau des collectivités. En effet, se sont-elles les dépositaires de la bonne gestion des territoires car les services écosystémiques ne sont jamais aussi important que quand ils sont dans des secteurs très urbanisés (EIGENBROD et al., 2011). L'idée est que les communes par le biais de chaque projet d'aménagement (construction ou rénovation) intègrent une dimension environnementale et notamment l'apport potentiel des services écosystémiques. En effet, les municipalités peuvent imposer un certain nombre de critères et de points à respecter dans les documents d'urbanisme et les règlements qui les constituent. Effectivement, les futurs projets d'aménagement peuvent intégrer dès le départ des paramètres environnementaux et des services écosystémiques. Grâce à ça, les communes sont en mesure d'intégrer progressivement dans leurs démarches et leur gestion ces concepts de fonctionnement.

Dans cette optique, les collectivités sont d'autant mieux placées qu'elles sont en charge des espaces verts et des sites naturels qui forment la « nature » présente en ville. Cet

espace peut être défini comme la *« […] volonté de mettre en valeur, d'aménager et de développer les espaces de nature, présents à l'intérieur et à l'extérieur des grandes agglomérations et dont la nécessité s'impose, d'une part pour répondre aux multiples besoins des citadins, et d'autres part pour assurer la structure d'un paysage rural, menacé par le développement anarchique de l'urbanisation. »* (MERLIN & CHOAY, 2010).Ces espaces, les municipalités les gèrent par l'intermédiaire de leur « service environnement » ou « service espaces naturels » comme ils sont appelés en général. Elles y assurent diverses missions de gestion et d'entretien de la nature urbaine, c'est-à-dire de sa faune et sa flore (ARRIF et al., 2011).

Les acteurs/décideurs locaux que nous définirons comme *« a person or organisation taking a significant part in a process »* et *« a person from particular place »* (COWAN, The Dictionary of Urbanism, Local actor, 2005), sont des acteurs clés de la nature en ville. En étant sur le terrain au quotidien et au plus proche des espaces verts, on peut supposer que se sont eux les mieux placés pour pouvoir mettre en place ce genre de concept et de système de fonctionnement. Dans ce type de travail, la perception étant d'une grande importance, nous la définissons comme *"the subjective understanding that a particular person has of the environment. This will depend on such matters as their experience, mental state, social background and education."*(COWAN, The Dictionary of Urbanism, Perception, 2005). Autrement dit, chaque individu a une perception différente en fonction de son histoire, de son vécu ou encore de son éducation.

Les services écosystémiques basés sur le fonctionnement naturel des écosystèmes doivent être abordés à l'échelle d'un espace de nature. La vision des acteurs et décideurs locaux par leurs compétences et leurs responsabilités, est donc primordiale pour leur intégration dans la ville. En milieu urbain l'espace de nature le plus présent est l'espace vert. Quelque soit la forme qu'il aborde jardin, parc, bois, rivière,… ces sites offrent de nombreux « services gratuits » tels que filtration des eaux, fourniture de matières premières ou encore diffusion génétique. Ainsi, depuis quelques années ces notions émergentes de services écologiques amènent à devoir étudier ceci de plus près et voir les liens potentiellement existants. De manière à pouvoir mieux les « utiliser ».

2) Programme de recherche régional SERVEUR

Les services écosystémiques voient leur importance et leur émergence s'accélérer depuis quelques années. De plus en plus de travaux depuis la fin des années 90 étudient le sujet. Dans cette continuité, le laboratoire de recherche CITERES (Cités, Territoires, Environnements et Sociétés) de l'Université de Tours a décidé de lancer en 2013 un programme de recherche sur trois ans portant sur ces services. Le programme intitulé SERVEUR (Services Ecosystémiques Des Espaces Verts Urbains) porte sur les retombées des espaces verts urbains. Plus exactement, il s'agit d'étudier les services d'approvisionnement et

les services culturels offerts par les jardins ouvriers[2], les parcs d'agréments[3] et les bois urbains[4]. Financé par la Région Centre, ce travail s'effectue avec plusieurs laboratoires de recherche, établissements universitaires et de nombreux autres champs de compétences (sociologues, écologues, économistes,…). En effet, cette thématique des services écosystémiques encore récente, ne présente pas encore d'étude sur ce point-là. Le territoire concerné par l'étude est l'ensemble du territoire des six chefs-lieux de la Région en l'occurrence Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans et Tours. L'objectif opérationnel de ce programme est de fournir à l'avenir des outils d'aide à la décision pour les collectivités. Ceci devrait permettre de mieux intégrer les espaces verts dans les projets d'aménagement.

De fait, comme tout programme de recherche des études notamment menées par des étudiants sont mises en place. C'est dans ces conditions que mon Projet de Fin d'Etudes (PFE) intervient. Ce présent rapport formera donc une sorte d' « étude complémentaire » au programme SERVEUR.

3) Présentation de la problématique

L'idée de ce PFE est donc de faire un état des lieux à un instant t de l'environnement et des services écosystémiques vu par les acteurs locaux. En effet, même si ces thématiques font l'objet d'études toujours plus nombreuses et d'une quantité d'informations en circulation toujours plus grandes (JEANNEAUX et al., 2012), nous pouvons nous poser la question de l'existence et la connaissance de ces problématiques et de ces questions au niveau local et notamment chez les acteurs locaux de l'aménagement de nos territoires. Qu'en est-il concrètement sur le terrain des services écosystémiques, connaissent-ils ces concepts ? Les appliquent-ils sur le terrain? Ou au contraire y sont-ils totalement étrangers ? De même, au sens plus large on peut se demander également si le « matraquage médiatique environnemental » auquel nous sommes soumis depuis plusieurs années, a-t-il véritablement un impact ? Est-ce que les choses ont évoluées ? Si oui dans quel sens ? Une régression ? Une amélioration ? Au niveau des projets d'aménagement et de développement de ces communes, le Grenelle a-t-il réellement eu un impact ? L'ensemble de ces interrogations nous ont conduit à formuler et étudier le sujet de recherche suivant. Notre travail porte sur l'importance des services écosystémiques rendus par des espaces verts d'une agglomération. Plus précisément, nous nous basons sur le programme SERVEUR. Nous allons donc étudier les services d'approvisionnement et les services culturels offerts par les jardins ouvriers, les parcs d'agrément et les bois urbains. L'objet de cette recherche est de savoir si les décideurs et

[2]Définition donnée par l'article de loi L561-1 du Code rural et de la pêche maritime : *« […] parcelles de terre que leurs exploitants cultivent personnellement, en vue de subvenir aux besoins de leur foyer […] »* (BOSSE-PLATIERE et al., 1990)

[3]Dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, il est définit comme un *« Enclos boisé d'une certaine étendue, destiné à la promenade et aux loisirs. »*(MERLIN & CHOAY, 2010)

[4] L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture définit les terres boisées comme *« des terres qui couvrent une superficie de plus de 0,5 hectare avec, soit des arbres d'une hauteur de plus de 5 mètres et un couvert forestier de 5 à 10%, soit des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. »*(FAO, 2005)

acteurs locaux ont conscience de ces services et l'importance qui leur donnent. Enfin la problématique précise est la suivante : *La perception par les décideurs/acteurs locaux des services écosystémiques*. Ainsi, comme il l'a été évoqué précédemment ce rapport portera sur une entrée « sociologique » des services écosystémiques.

Problématique :

Quelle est la perception des services écosystémiques et des espaces verts dans la gestion communale aujourd'hui?

Hypothèses de recherche :

- 1 : ***L'environnement n'est pas qu'un discours de façade, à l'image des services écosystémiques, il commence à être reconnu et intégré dans les projets d'aménagements.***

- 2 : ***Les espaces verts dans leur pratique et utilisation quotidienne ne sont plus seulement vus comme des « carrés de verdure en ville », mais bien comme des fournisseurs de services culturels et d'approvisionnement.***

4) Le territoire des six chefs-lieux

Dans le cadre du programme SERVEUR, le territoire concerné est celui des six chefs-lieux de départements : Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours et Orléans (Figure 1). Pour ce Projet de Fin d'Etudes nous allons prendre les mêmes villes.

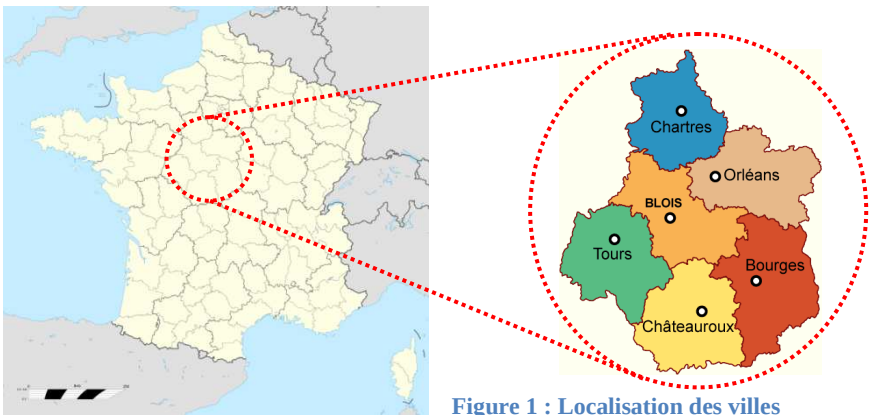

Figure 1 : Localisation des villes

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:France_location_map-Regions_and_departements.svg et http://jfbradu.free.fr/cartesvect/fdcregctre.htm

Au travers du tableau ci-après (Figure2) nous allons établir un petit descriptif des communes reprenant différents critères le tout afin de faire ressortir les profils de chacune de ces communes.

Nom	Nombre d'habitants (INSEE, 2009)	Superficie (INSEE, km²)	Densité (INSEE, hab./km²)	Localisation géographique	Types d'espaces verts	Surface par types d'espaces verts (Commune, ha)	Surface d'espaces verts par habitants (m²/hab.)
Blois	46013	37,5	1228 ,3	Ligérienne[5]	Jardins ouvriers, parc d'agrément	346[6]	75,2
Bourges	66790	68,7	971,6	Non ligérienne	Jardins ouvriers, parc d'agrément, bois urbain	396[7]	50
Chartres	39122	16,9	2321,8	Non ligérienne	Jardins ouvriers, parc d'agrément, bois urbain	Pas de données	-
Châteauroux	46386	25,5	1816,2	Non ligérienne	Jardins ouvriers, parc d'agrément, bois urbain	382[8]	82,3
Orléans	113224	27,5	4120,2	Ligérienne	Jardins ouvriers, parc d'agrément, bois urbain	-	-
Tours	135218	34,7	3900,1	Ligérienne	Jardins ouvriers, parc, d'agrément, bois urbain	-	-

Figure 2 : Caractéristiques des villes étudiées *Source : Justin LAMARE, 2013*

Grâce à ce tableau nous pouvons ainsi dégager certains paramètres communs et de différenciation des villes. Ceci pourrait expliquer, ou en tout cas offrir une partie d'explication, à certains résultats de notre analyse dans la suite du document.

Nous constatons que l'intégralité des six communes est considérée comme des villes moyennes[9]. Cependant, nous notons deux fourchettes de tailles variant du simple au quadruple : quatre communes entre 35 000 et 70 000 habitants (Blois, Bourges, Chartres et Châteauroux) et deux entre 110 000 et 140 000 habitants (Orléans et Tours).

[5] Ligérien : en lien avec la Loire. Ici ceci représente les villes qui sont traversées par la Loire.
[6] Superficie totale comprenant : 112 ha de réserves foncières, 108 ha de pelouse, 11 ha de terrains de sports, 22 ha de massifs boisés, 13,3 ha d'arbustes et 14 200 m² de fleurissement.
[7] Superficie totale comprenant : 202,37 ha de réserves foncières, 15,61 ha de jardins, 30,69 ha de terrains de sports et de squares, 106,04 ha d'espaces verts d'accompagnements, 41,99 ha de cimetières d'écoles et autres.
[8] Superficie totale comprenant : espaces verts 238 ha d'espaces verts, 75 ha de réserves foncières, 41 ha de sols sportifs et 28 ha de cimetières.
[9] La définition d'une « ville moyenne » est sujette à débat. Globalement, est considéré comme « ville moyenne » une commune ayant une aire urbaine oscillant entre 20 000 et 200 000 habitants (MICHEL, 1977).

De même, les densités d'habitants suivent globalement la « catégorisation » faite par la population de ces villes. Ainsi, les quatre plus petites communes forment également les quatre plus faibles densités. Dans cette «catégorie » nous avons dans l'ordre croissant : Bourges avec 971,6 habitants par km² (66 790 habitants pour 68,7 km²), Blois avec 1 228,3 habitants par km² (46 013 habitants pour 37,5 km²), Châteauroux 1 816,2 habitants par km² (46 386 habitants pour 25,5 km²)et Chartres avec 2 321,8 habitants par km² (39 122 habitants pour 16,9 km²). Du côté des plus grosses communes, Tours justifie 3 900,1 habitants par km² (135 218 habitants pour 34,7 km²) quand Orléans culmine à près de 4 120,2 habitants par km² (113 224 habitants pour 27,5 km²).

Concernant la typologie des espaces verts présents sur leur territoire par rapport à ceux escomptés pour l'étude, les six territoires présentent des jardins ouvriers/familiaux et des parcs d'agrément. En revanche, la question du bois urbain est plus complexe. Tout dépend de la définition et du secteur géographique (centre-ville, périphérie, proximité) que nous lui attribuons. En tous cas, en se référant à Corine Land Cover 2006[10]nous pouvons considérer que ces communes en possèdent (ANNEXE1).

Enfin, pour ce qui est des surfaces d'espaces verts et des superficies par habitant nous nous retrouvons face à une carence évidente et chronique en informations des services espaces verts en collectivités (notamment dans les petites et moyennes). En effet, entre normalisation inexistantes des bases de données et définitions/délimitations des types d'espaces qui rentrent en compte dans les chiffres des espaces verts communaux, obtenir des chiffres clairs et précis est très complexe et difficile.

Maintenant que nous avons brièvement présenté le terrain d'étude de ce PFE nous allons désormais nous attacher à la présentation et l'explication de la démarche suivie.

5) Matériel et méthode

a- Le jeu d'acteur

Pour pouvoir conduire à bien ce travail et donc étudier les perceptions des différents acteurs, nous avons dû nous attacher à définir quels sont les professionnels de ces communes que nous souhaitions rencontrer.

[10] C'est une base de données européenne de l'occupation biophysique des sols réalisée par l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA, Corine Land Cover 2000, 2007).

Ainsi, face à la problématique traitée il nous a paru intéressant de choisir les élus, les chefs de service et les techniciens espaces verts (Figure 3) de chacune des communes précédemment citées.

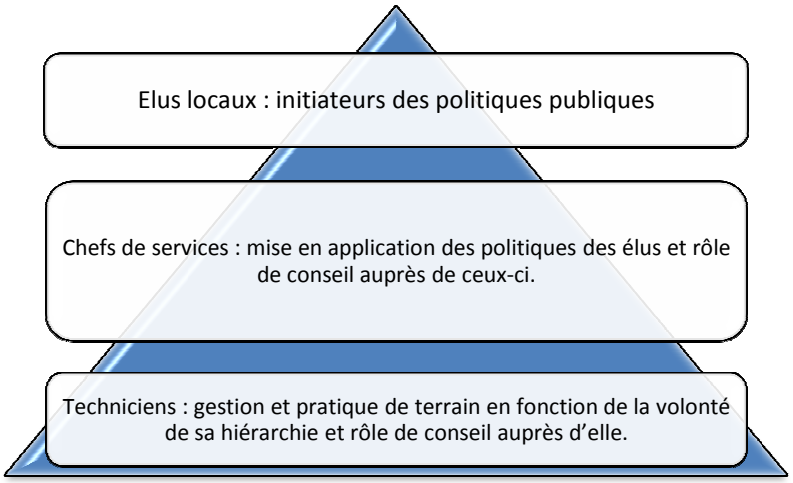

Figure 3 : Hiérarchie des acteurs des services espaces verts communaux

Source : Justin LAMARE, 2013

- Elu à l'environnement/espaces verts :

Cet acteur est prépondérant et d'une grande importance dans l'intégration environnementale et la prise en compte des services écosystémiques. En effet, c'est lui qui détient le pouvoir de décision et d'arbitrage des projets (avec le Maire). De plus, il a pour responsabilité la mise en œuvre des politiques publiques prévues au programme municipal et pour le bien de ses concitoyens. Il représente donc au sein du conseil municipal le pouvoir de décision.

- Le chef de service espaces verts :

En tant que responsable, il est à la tête du service. Il est le chef d'orchestre des espaces verts de la ville. Il a ainsi à sa charge les aspects techniques mais aussi administratifs de son service (gestion administrative, humaine et technique). Il doit gérer une équipe de techniciens et d'agents de maîtrise. Il est à la frontière entre le technique, assimilable au travail de terrain et l'administratif, assimilable au travail de bureau.

- Le technicien espaces verts :

Il est l'homme de terrain, celui qui travaille la terre de ses propres mains. Le technicien et encore plus les agents de maîtrise sont des jardiniers au sens propre et noble du terme. Ils ont en charge toute la partie terrain de l'entretien, la gestion ou la création des espaces verts de la ville. Ils sont donc d'une grande importance et occupent un rôle clé dans le bon fonctionnement et le bien-être de nos espaces de nature en ville.

Remarque : Nous avons remarqué de grosses différences en termes d'organisation des services espaces verts d'une municipalité à l'autre. Ainsi, dans une commune le service est nommé « Cadre de Vie » et est directement intégré à la Direction Générale Adjointe « Aménagement et Cadre de vie ». Dans une seconde commune le service se nomme « Service Parcs et jardins » et est intégré à la « Direction de l'espace public », elle-même faisant partie des cinq directions constituant la « Direction Générale des Services Techniques ». Enfin, une troisième a inclus le service espaces verts nommé « Espaces verts et Environnement » dans la Direction « Cadre de Vie » dans laquelle se trouve également le service « Voieries et réseaux divers » ainsi que « Bâtiments ». En revanche, l'aménagement/l'urbanisme ainsi que l'écologie font l'objet de deux directions différentes. Nous voyons donc clairement qu'il n'y aucune normalisation ou harmonisation entre les différents services d'une ville à l'autre. Nous pouvons en conclure que chaque ville à un profil administratif différent et que la place à laquelle se situe le service espaces verts représente en quelque sorte un miroir de son classement dans la hiérarchie et les enjeux de la municipalité.

- Le jeu d'acteur :

  - ✓ La relation Elu/Chef de service : C'est d'abord une relation de subordination. En effet, l'élu reste le « supérieur » hiérarchique du chef de service. L'élu a pour rôle de faire appliquer les politiques publiques souhaitées par le Maire et donc d'imposer un certain cadre de travail à son chef de service. A l'inverse, le chef de service à pour mission de rapporter à l'élu ce qui se passe sur le terrain, mais également de jouer un rôle de conseil et potentiellement d'initiateur de projet ou de force de proposition (à faire valider par l'élu). Ainsi, le chef de service apporte son analyse technique et humaine aux projets nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale. D'autant plus que, par la compétence de son service il devient bien souvent le gestionnaire du site du projet.
  - ✓ La relation Chef de service/Technicien : Comme précédemment, il y a un rapport hiérarchique entre les deux, le second étant le subordonné du premier. Par conséquent, suite aux désirs et décisions prises par les élus, le chef de service a un triple rôle. Il doit à la fois gérer un volet administratif, humain et technique. En effet, les volets administratifs et humains lui sont dévolus par sa qualité de Responsable de service. Ceci implique donc la gestion des budgets, des équipements, mais aussi des hommes. Car plus que tout autres services, celui des espaces verts est très friand en main-d'œuvre. Il y a donc une grande importance accordée à ce point. Enfin, il y a le volet technique. Par sa qualité d'ingénieur territorial et donc de personnel avant tout technique, il présente un certain nombre de connaissances sur les espaces verts. Ceci doit lui permettre de pouvoir discuter avec ses techniciens et ses agents de ce qui se passe sur le

terrain (ce qui fonctionne comme ce qui ne fonctionne pas). Il se voit donc en capacité et en mesure de prendre des décisions et des orientations en connaissance de causes. Le technicien de son côté forme le relais-terrain du chef de service. Il s'agit du bras armé des espaces verts communaux. Le technicien officie sur la gestion, l'entretien, le maintien, le développement mais aussi la création des espaces verts de la commune. Il est en contact régulier voire permanent avec le citoyen. Il est ainsi en capacité de rapporter et discuter avec ses supérieurs de ses impressions ou des critiques (positives comme négatives) des citoyens et de ce qu'il voit sur les sites communaux. Grâce à ça et à ses compétences techniques très poussées sur l'entretien des espaces verts, il forme également une force de propositions et de conseils auprès de son supérieur direct. Il peut donc être appelé à apporter ses compétences en tant que conseil à des projets de la commune impliquant des espaces verts. Ainsi, le chef de service a pour objectif de mettre en application les politiques des élus en réalisant concrètement les projets qui en découlent ; le technicien quant à lui forme le bras armé du service espaces verts sur le terrain et est en charge de la construction et de la pérennité de ces futurs sites communaux.

b- Protocole d'enquête auprès des collectivités :

Le protocole d'enquête se base sur des entretiens. C'est une méthode standard dans l'étude de la perception que peuvent avoir des personnes d'un objet (Y.CHALLAS, 2003). Dans le cadre de ce PFE, 12 entretiens sur les 16 envisagés[11] ont été réalisés.

- L'entretien semi-directif :

✓ La méthode :

En sciences sociales, la perception des habitants se dévoile grâce aux entretiens semi-directifs. En effet, cette méthode permet à l'interrogé de s'exprimer personnellement. C'est-à-dire que l'interviewé peut apporter une réponse à la question posée sans trop de contrainte. Il peut réellement exprimer ce qu'il a envie de dire. Ceci est d'autant plus intéressant et important quand on enquête sur un sujet qui peut faire débat et polémique. De plus, l'entretien semi-directif permet d'orienter la personne interviewée vers le cœur du sujet et la réponse recherchée tout en permettant une certaine spontanéité de la parole chez l'enquêté. En sciences sociales on considère que l'entretien semi-directif permet de percevoir la perception de l'enquêté. « *En principe un véritable échange au cours duquel l'interlocuteur du chercheur exprime ses perceptions d'un évènement ou d'une situation, […], tandis que par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum d'authenticité et de profondeur. »*(QUIVY & VAN CAMPENHOUDT, 1995)

[11] Seules Orléans et Tours n'ont pas souhaitées nous répondre.

✓ Les modalités :

Ces entretiens se sont déroulés dans les locaux de chaque municipalité (là où il était le plus aisé pour elle de nous recevoir). Autant que faire se peut, les rencontres doivent se faire de manière individuelle. La durée de celles-ci est d'environ 1h.

✓ L'échantillon :

Il a été déterminé à l'avance, dans le sens où l'objectif idéal était de rencontrer un Technicien, un Chef de service et un Elu tous affiliés aux espaces verts pour les six villes pré-requises. Donc, c'est au total 18 personnes qu'il était possible de rencontrer. Cependant aux vues des disponibilités de chacun, des organisations municipales et de la considération donnée par certain à cette étude, seules quatre villes sur les six (Blois, Bourges, Chartres et Châteauroux) ont acceptées de nous rencontrer. En revanche, on note la pleine collaboration de ces municipalités. En effet, leur personnel a fait preuve d'une grande flexibilité et courtoisie dans l'organisation de ces rencontres, acceptant nos contraintes malgré leur emploi du temps délicat à gérer.

✓ L'objectif :

Il s'agit ici de permettre aux différents acteurs rencontrés de nous livrer leur vision et leur ressenti, ou en tout cas les inciter à le faire, concernant l'intégration de l'environnement et notamment des services écosystémiques dans leur travail au quotidien, le tout en dépassant le discours de façade.

Globalement, ces objectifs peuvent se décliner sous la forme des hypothèses suivantes à vérifier pour chacun des trois types d'acteurs.

- Les Techniciens :

Hypothèse 1 : Les services écosystémiques n'apportent pas de réelle plus-value à la ville, elle se suffit à elle-même.

Hypothèse2 : Les services écosystémiques sont capitaux dans la vie quotidienne de la cité. La « verdure » apporte de nombreux services auxquelles le technicien participe par le biais de son travail.

- Les Chefs de service :

Hypothèse 1 : L'environnement n'est clairement pas une priorité, cela coûte cher et est mis à la marge de la gestion communale.

Hypothèse 2 :L'environnement est un domaine d'avenir, son intégration à l'aménagement est primordiale. Il s'agit d'un enjeu transversal et sur lequel on s'applique à bâtir nos services et notre gestion.

- Les Elus :

Hypothèse 1 : Les services écosystémiques des espaces verts urbains sont méconnus et l'environnement en ville n'est qu'un argument électoral et une contrainte budgétaire.

Hypothèse 2 : L'environnement et de manière indirecte les services écosystémiques des espaces verts forment une trame solide des projets d'aménagement sur le territoire.

Hypothèses de recherche :

- 1 : ***L'environnement n'est pas qu'un discours de façade, à l'image des services écosystémiques, il commence à être reconnu et intégré dans les projets d'aménagement.***

- 2 : ***Les espaces verts dans leurs pratiques et utilisations quotidienne ne sont plus seulement vus comme des « carrés de verdure en ville », mais bien comme des fournisseurs de services culturels et d'approvisionnement.***

c- Le guide d'entretien :

Notre guide d'entretien (ANNEXE 2) se compose d'une quinzaine de questions réparties en deux grandes parties.

La première qui s'intitule « Générale » porte sur la nature en ville, la définition des espaces verts, des espaces verts visés par le programme SERVEUR, les services écosystémiques et enfin leur utilité dans l'urbanisme. Elle forme le socle des questions générales (également cœur de l'étude) qui seront posées à tous les acteurs sans distinction de poste et de fonction.

La seconde nommée « Spécifique » porte sur des questions plus ciblées en rapport avec la fonction et le poste qu'occupe l'acteur dans la municipalité et son lien ou rôle potentiel avec l'environnement et les services écosystémiques. Ainsi, pour les élus nous avons des questions qui porteront sur les politiques publiques de la commune, son attractivité et la place qui est accordée à l'environnement. Pour les chefs de service, les thèmes abordés seront plus sur l'organisation des services de la commune et sur la place des espaces verts dans les projets d'aménagement. Enfin, en ce qui concerne les techniciens les questions porteront sur leurs actions concrètes sur le terrain et comment ils vivent et intègrent la problématique environnementale et les services écosystémiques à leur travail.

Pour clore cette seconde partie du questionnaire, deux questions communes à tous les acteurs seront posées concernant leur âge et leur parcours. L'idée est d'essayer de voir si un lien potentiel existe entre perception/âge/parcours.

○

Dans la suite de ce rapport, nous allons désormais nous attacher à analyser le résultat de nos entretiens. Le questionnement concernant les services écosystémiques que nous avons suivi a globalement fait ressortir trois points essentiels qui feront notre plan et nos différentes parties.

La première se consacre à la définition des espaces verts et des services écosystémiques par les acteurs. Nos entretiens nous ont permis de mettre en lumière la connaissance qu'avaient les acteurs de ces termes et concepts. Nous leur faisons définir de la sorte les espaces verts, le bois urbain, le parc d'agrément et les jardins familiaux (types d'espaces verts sur lesquels portent notre étude), et globalement ils se rejoignent tous. Puis, nous nous attacherons à évaluer leurs « connaissances » des services écosystémiques. Nos rencontres font notamment ressortir que le concept est globalement méconnu ou inconnu, mais que dans la pratique ils appliquent déjà pour partie les services d'approvisionnement et culturels. Enfin pour cette première partie, nous aborderons l'importance que les interviewés accordent à l'intégration des SES dans le fonctionnement de la ville à l'avenir.

Suite à cela, nous aborderons dans les deux parties suivantes l'atmosphère de transition environnementale générale dans laquelle se trouvent les municipalités et les services espaces verts. En effet, le second grand point que les entretiens ont fait ressortir est l'idée d'une « qualité environnementale » dans la ville qui monte progressivement. Nous avons pu constater un phénomène de « Grenellisation », la formalisation et la généralisation de la gestion raisonnée depuis environ une à deux décennies et enfin une intégration du paramètre environnemental de plus en plus prégnant dans les projets.

Enfin, pour terminer nous parlerons donc la troisième partie qui concerne certains points de blocages qui s'intensifient dans les municipalités en ce qui concerne l'environnement. En effet, les entretiens nous ont permis de souligner une problématique d'image et de coûts en ce qui concerne les espaces verts aux yeux des décideurs locaux. De plus, un de leur plus gros problème à gérer est l'incompatibilité des mœurs du citadin avec l'arbre en ville. Enfin, un acteur nous a indiqué la problématique d'un manque de réglementation vis-à-vis des espaces verts en ville, a contrario de ce qui existe pour l'air[12] ou l'eau[13]. De ce fait, les services espaces verts manquent de légitimité et de force dans les projets d'aménagements. Les propos de cet acteur ont confirmé un ressenti global que nous avions.

De manière générale, les questionnements sur les SES font ressortir une évolution dans la prise en compte de la nature urbaine dans la ville. Certains points vont en faveur des services écosystémiques (intégration de la nature en ville de plus en plus prégnante) et d'autres non (problèmes des mœurs du citadin vis-à-vis de l'arbre en ville). Cette évolution et

[12] En France l'air est régi par la Loi no 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

[13] En France l'eau est régie par la Loi n°20006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

notamment l’évolution de la perception des acteurs vis-à-vis de ces thématiques est extrêmement importante pour l’intégration future des SES dans l’urbain. En effet, les espaces verts et plus globalement l’environnement dans la ville forment les socles de ces services écologiques.

○ ○ ○

PARTIE 1 : LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES ET LES ESPACES VERTS SELON LES ACTEURS LOCAUX

Précédemment nous avons expliqué par sources bibliographiques les différentes notions importantes du sujet. Dans cette partie nous allons nous attacher à faire le même exercice mais du point de vue des acteurs et sur les termes d'espace vert et de service écosystémique.

Ainsi, dans une première sous-partie nous allons nous attarder à définir les espaces verts en tant que tels. Nous explorerons les différents types existants et en rapport avec l'étude (bois urbain, parc d'agrément, jardin familiaux). Nous verrons également dans le même temps, leurs fonctions et usages selon les interviewés. Enfin, nous nous pencherons sur l'analyse de leur point de vue concernant la limite entre espace vert et espace naturel.

L'objectif de cette sous-partie sera de pouvoir comparer les différentes perceptions les conceptions, les définitions, le cadre ainsi que les usages et les fonctions qui incombent à un espace vert en ville avec les définitions officielles. En clair, comment il est vu de manière opérationnelle par les professionnels du métier. La seconde partie traitera des SES qui forme le cœur du programme SERVEUR et de notre étude. Nous en avons donné la définition selon le MEA en introduction et nous allons maintenant nous attacher à analyser l'étendue des connaissances des acteurs sur le sujet.

De fait, dans le cadre de notre travail nous allons nous attarder en particulier sur les services écosystémiques ainsi que sur les services culturels et les services d'approvisionnements. Pour finir, nous nous concentrerons sur les apports des services écosystémiques à l'homme et à la ville selon les professionnels. L'objectif de cette seconde sous-partie est de faire un état des lieux de la connaissance des acteurs et décideurs locaux sur un concept récent. Voir si les SES sont connus ? Si oui, comment sont-ils appliqués ? Si non, sont-ils déjà appliqués et/ou pris en considération sans le savoir ? Tels sont les exemples de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses.

L'idée générale de cette partie est de voir comment les acteurs et décideurs locaux définissent eux-mêmes les termes clés de notre étude. L'objectif étant de voir s'il y a des évolutions, des changements, des différences ou une méconnaissance pure et simple de ces notions et de ces concepts.

1) Définition des espaces verts

Comme expliquer précédemment nous allons nous attacher ici à définir les espaces verts selon les acteurs rencontrés. En premier lieu nous allons nous attarder sur la définition générale puis sur la définition des trois types de nature urbaine étudiés dans ce rapport à savoir : le bois urbain, le parc d'agrément et les jardins familiaux. Ensuite, nous verrons les différentes fonctions et usages rattachés à ces espaces. Enfin, nous nous attarderons sur le fait que la définition et donc la délimitation entre espace naturel et espace vert est assez flou. L'objectif de cette sous-partie sera de voir s'il y a des différences de définition et de perception de ces espaces entre les termes officiels et les applications sur le terrain. De plus, les résultats obtenus formeront la base des parties suivantes, plus en lien avec l'application et la vie quotidienne de ces espaces, le tout ayant toujours pour fil conducteur les services écosystémiques.

a- Les espaces verts

Nous avons choisi de nous appuyer sur la définition du « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement » écrit par Pierre MERLIN en 2010 (voir page suivante).Cette dernière et celle des acteurs rencontrés se recoupent. Nous y retrouvons trois points principaux : c'est un espace dédié à l'homme, son type d'entretien qui varie et son utilisation qui diffère également en fonction des sites.

L'espace vert est un espace de nature avant tout anthropisé. En effet, il s'agit d'offrir un espace de nature au citadin, pour trancher et aérer les bâtiments qui composent la ville. De fait, ces lieux plantés et présentant faune et flore sont avant tout destinés à l'utilisation humaine (aire de jeux, espaces de détente, de promenade, interface homme/nature, lieu de partage, pédagogie environnementale…).L'espace vert est un espace multiple voué à être utilisé par l'homme. A l'instar de cette fonction, un entretien du site est nécessaire. En effet, que ce soit de manière très maîtrisée (exemple du square) ou de manière à simplement accompagner la nature (exemple d'un parc), l'entretien est nécessaire à l'utilisation du site par l'homme. Une friche urbaine sera bien moins fréquentée qu'un lac ou un parc urbain[14] aménagé. De fait, l'entretien et l'usage du site sont interdépendants.

Il est à noter que ces trois points principaux sont tous liés (Figure 4 page suivante). En effet, pour qu'un espace soit fréquenté et utilisé par l'homme il doit être entretenu un minimum. De plus, cet entretien et cette fréquentation dépendent également de son utilisation par l'homme.

[14] Définition dans les points suivants.

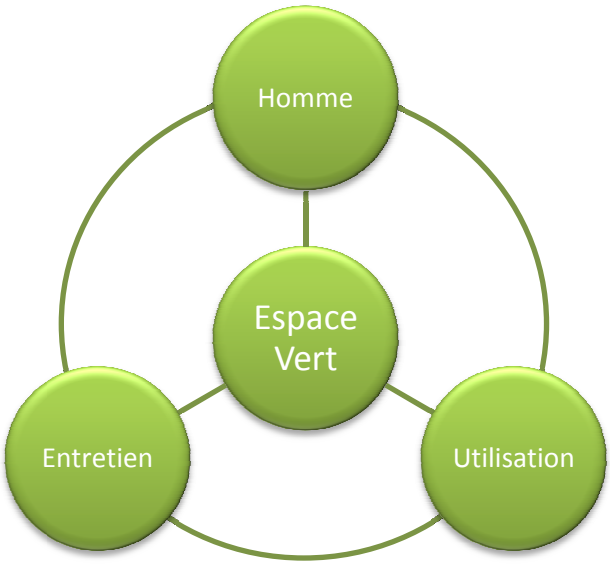

Figure 4 : Interactions Homme/Espace Vert

Source : Justin LAMARE, 2013

- Définition du Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement :

« […] volonté de mettre en valeur, d'aménager et de développer les espaces de nature, présents à l'intérieur et à l'extérieur des grandes agglomérations et dont la nécessité s'impose, d'une part pour répondre aux multiples besoins des citadins, et d'autres part pour assurer la structure d'un paysage rural, menacé par le développement anarchique de l'urbanisation. » (MERLIN & CHOAY, 2010)

- Définition des acteurs :

« Lieu géographique végétalisé qui a pour vocation d'être utilisé par les usagers, d'être visité et de servir de poumon vert. Apporter une rupture dans le minéral. Ensemble végétalisé type parc, square, accompagnement de voirie, de bâtiment, de bord de rivière. » (CDS, Défintion d'un espace vert, 2013)

« Espace planté de végétaux, avec du mobilier, de la circulation piétonne. Espace multiple. Degré de naturalisation variée : de la simple pelouse à un espace Natura 2000. En centre-ville peut-être aussi une surface réduite avec des végétaux exogènes (fleurs, orangerie,...). » (CDS, Définition d'un espace vert, 2013)

« Zone de respiration, poumon, zone d'échange (milieu où on a la biodiversité), on va avoir à la fois l'activité humaine, la production de l'activité faune/flore des écosystèmes, lien social, structurer l'aménagement urbain, le bâtiment au même titre que les espaces verts structure l'urbain. Ce n'est pas la campagne dans la ville. "La campagne reste la campagne." Des lieux de découverte, de pause. » (DGST, Défintion d'un espace vert, 2013)

Remarque 1 : Nous avons constaté au cours des entretiens sur cette question un certain « flou » entourant la délimitation entre « espace vert » et « espace naturel ». Tout d'abord, au niveau de la définition en elle-même, en effet un espace vert reste un espace de nature en ville. Donc comment le différencier d'un espace dit « naturel ». A priori, la réponse serait la différenciation par le mode de gestion (d'où la gestion différenciée) et l'utilisation du site par les usagers. Or, nous voyons l'intervention des services espaces verts municipaux sur des sites qui sont à la base considérés comme des espaces naturels (exemple d'un Espace Boisé Classé[15]). Ceci pose donc fait la question de la limite et de la pertinence de l'échelle de gestion entre les différentes structures responsable de ces différents espaces. En l'occurrence, dans notre cas ce serait la commune et l'intercommunalité. Ainsi, à l'image de ce que nous a dit un Chef de service, la « nature en ville »est un terme qui se généralise pour presque devenir avec le temps un terme générique.

« De l'espace naturel jusqu'au jardin sophistiqué, on se contente d'adapter la gestion. Différence entre un espace naturel et un espace vert, c'est sa gestion, son usage, la qualité et la façon de l'entretenir. » (CDS, Définition de la nature en ville, 2013)

Remarques 2 : Nous avons également constaté un manque de référentiel commun quant à la définition de ce qui rentre dans les espaces verts pour chaque commune ainsi qu'en termes de base de données. Alors que certaines municipalités ont toutes les données et sont bien organisées (base de données cartographique, document récapitulatif,…). D'autres sont clairement en retard et présentent quelques manques. Par exemple, une commune à laquelle nous avons demandé ses données en termes de surfaces par types d'espace vert nous a clairement répondu qu'il n'avait aucun chiffre (cela doit faire l'objet d'une étude prochainement, nous ont-ils confié). A l'inverse, une autre municipalité nous a donné des chiffres dans lesquels elle englobait les espaces verts, les réserves foncières, les sols sportifs et les cimetières. Si nous prenons cet ensemble, cette commune présente 382 ha d'espaces verts. En revanche si nous ne prenons que les espaces verts, la surface va être diminuée de 37% pour donner 238 ha. Ceci illustre, selon nous, l'importance qui est donnée aux espaces verts : c'est une bonne image à donner mais trop contraignant dans la réalité.

b- Les types d'espaces verts

- Bois urbain :

Pour cette notion, nous allons nous appuyer sur la définition donnée par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui définit des terres boisées comme *« des terres qui couvrent une superficie de plus de 0,5 hectare avec, soit des arbres d'une hauteur de plus de 5 mètres et un couvert forestier de 5 à 10%, soit des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. »*(FAO, 2005)

[15] Définition

Du côté des acteurs, leur définition du bois urbain contient trois notions : c'est un espace qui présente majoritairement la strate arborée[16], qui s'inscrit dans un temps long et sur lequel il y a peu d'intervention, il est dédié à la promenade et enfin, il a généralement disparu des villes.

Les acteurs s'entendent pour dire qu'un bois urbain est un espace où se trouve des essences ligneuses[17] plutôt rapprochées et qui forment un couvert végétal. Il s'agit donc d'un site qui s'inscrit dans un temps long. En effet, l'espace boisé est le type d'écosystème le plus abouti qui soit dans sa longévité (B.FISCHESSER et al., 2007). Ce sont des lieux sur lesquels il y a également peu d'intervention humaine. En effet, contrairement aux jardins et aux parcs qui restent des espaces maîtrisés pour l'utilisation humaine, la forêt conserve une grande part de naturel et de mystère. Ainsi, il y a « une pression d'entretien pas très forte » comme nous l'a dit un Chef de service. Ceci forme une des grandes caractéristiques de ces lieux ;et c'est une des raisons principales qui poussent les citadins à venir s'y promener et rechercher le côté paisible et calme de ces espaces boisés. Enfin, un point important dont nous nous sommes aperçus lors des entretiens, c'est la difficulté des acteurs à définir ce type de lieu sur leur commune. C'est-à-dire que pour une partie d'entre eux il n'existe pas sur leur territoire. Un des techniciens rencontré nous a ainsi clairement dit « on n'a pas de bois urbain ». En effet, comme nous l'ont très justement fait remarquer certains acteurs, l'étalement urbain et le développement de l'urbanisation de manière général a tendance a prendre le pas sur la forêt quand les deux se rencontrent.

« Endroit où les gens peuvent se retrouver, en famille, se balader avec le chien, espace aménagé et sécurisé pour la population mais en conservant au maximum le naturel du site […] » (Technicien, 2013)

« En périphérie de ville ici. Mais de manière générale, on a des arbres plus ou moins communs plantés avec du gazon en-dessous et les gens viennent s'y reposer. C'est plus un boisement. Pas moins d'un hectare. » (Technicien, Définition d'un bois urbain, 2013)

« Association d'essence d'arbre, de ligneux, qui forment un écosystème à part entière, sous-bois. C'est la plus haute strate végétale qu'on peut rencontrer sur une commune. Ça peut se situer partout. Surtout en périphérie car se sont des reliques d'anciennes forêts. Minimum un hectare. » (CDS, 2013)

« Cycle de vie différent d'un jardin d'agrément. Fonction plutôt d'histoire, et dans un temps long. » (DGST, 2013)

- Parc d'agrément :

Pour le parc d'agrément, les professionnels ont une définition qui se rapproche fortement de celle du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* de Pierre MERLIN.

[16] La strate d'un peuplement composée d'arbres, parfois définie a priori comme devant atteindre ou dépasser 7 ou 8 m de haut. On dit souvent strate arborescente. (DEN & ROZE)
[17] Formé de bois ou ayant la consistance du bois. (RAMEAU & al., 2003)

De manière générale, elle rassemble deux idées fortes : il s'agit d'un espace boisé d'une certaine étendue et destiné à la promenade et aux loisirs de l'homme.

Concernant la première caractéristique, elle est très bien décrite dans les propos d'un des techniciens interrogés (voir citation ci-dessous). Ainsi, il y décrit un espace dans lequel sont présentes toutes les strates végétales (fleuries à arborées), ainsi qu'un lieu d'une surface d'au minimum un hectare. Enfin, le deuxième point concernant son utilisation par l'homme et ses diverses activités de loisirs est très illustré par les deux acteurs interrogés. Ils décrivent des lieux avec aires de jeux, mobilier urbain et le fait que dans ce type d'espace l'Homme est consommateur. De fait, comme le précise le cadre interrogé, ce type d'espace public n'est pas entièrement consacré à la biodiversité.

Outre le fait que ce soit une étendue végétalisée destinée à une utilisation humaine, on peut donc dire que le parc d'agrément est un espace « intermédiaire » entre le totalement sauvage et nature (forêt ou autre espace naturel) et l'espace totalement maîtrisé (jardin, jardin ouvrier ou square).

- ✓ Définition du dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement :

« Enclos boisé d'une certaine étendue, destiné à la promenade et aux loisirs. » (MERLIN & CHOAY, 2010)

- ✓ Définition des acteurs :

« Minimum 1 ha, quelques jeux, mobilier urbain, fleuri ou pas (en fonction des moyens) et la batterie classique d'espaces verts (arbres, arbustes,...). » (Technicien, Définition d'un parc d'agrément, 2013)

« Il faut accepter que le parc ne soit pas forcément pour la biodiversité. […] L'humain dans un parc d'agrément est consommateur. » (DGST, Définition d'un parc d'agrément, 2013)

- o Jardin ouvrier :

Concernant la définition d'un jardin ouvrier, les acteurs rejoignent complètement celle donnée par la loi. Elle regroupe trois aspects principaux : il s'agit de parcelles sur le territoire municipal, qui sont données en gestion à une association qui les attribue aux habitants qui le souhaitent pour un usage personnel.

Ainsi, le jardin ouvrier/partagé/familial (selon les noms que nous lui donnons) est un lopin de terre dont le droit des sols appartient à la municipalité. Ces terrains sont laissés en gestion à une association locale ; celle-ci répartit les terrains aux habitants désirant y accéder (par exemple en location). Par cet intermédiaire, les citadins n'ayant pas de jardin et souhaitant en avoir un, peuvent ainsi y accéder. Chaque parcelle attribuée à une personne doit lui permettre d'utiliser cet espace comme lieu de maraîchage (à but de consommation personnelle) mais aussi de jardinage.

Le jardin ouvrier est donc une parcelle destinée aux habitants n'ayant pas le luxe d'avoir un jardinet à leur domicile et souhaitant avoir un lopin de terre à proximité de leur habitat afin de pratiquer la culture vivrière et le jardinage.

- ✓ Définition officielle :

Il s'agit d'un extrait de la définition donnée par l'article de loi L561-1 du Code rural et de la pêche maritime :

« […] parcelles de terre que leurs exploitants cultivent personnellement, en vue de subvenir aux besoins de leur foyer […] » (BOSSE-PLATIERE et al., 1990)

- ✓ Définition des acteurs :

« Jardin ouvrier: 2 sortes : individuel, le petit jardinet derrière la maison (la cité jardin) ; depuis quelques années collectivisme. » (Elu, 2013)

« Permettre à chaque habitant qui le désire d'avoir un lopin de terre à cultiver soi-même, à entretenir » (Technicien, Définition d'un jardin ouvrier, 2013)

« Terrains mis à la disposition d'association pour exploiter le sol municipal qui est délimiter aussi géographiquement et souvent proche de leur habitation de manière à subvenir à leurs besoins primaires. C'est-à-dire produire des légumes ; c'est aussi un lieu de rencontre, d'échange, de partage, d'entraide. C'est recréer des jardins urbains. » (CDS, Définition d'un jardin ouvrier, 2013)

Remarque : Nous tenons à signaler qu'un des Chefs de service interrogé a tenu à ne pas inclure les jardins ouvriers dans les espaces verts. Car selon cette personne ce n'est pas un espace vert à proprement parlé. Mais également, parce que comme elle l'a très bien souligné il ne rentre pas dans leurs compétences.

« Non ne rentre pas stricto sensu "on se met une barrière" dans la définition d'un espace vert (notamment car ils ne sont pas gérés par le service espaces verts). […] Mais strictement on ne les classerait pas dans la catégorie espaces verts » (CDS, Définition d'un jardin ouvrier, 2013)

c- Evolution des usages des espaces verts

L'espace vert est vu de différentes manières en termes d'usage. Deux manières principales sont récurrentes : l'entrée humaine et l'entrée environnementale/urbain.

En ce qui concerne l'entrée anthropique, les acteurs voient très clairement ces espaces comme des espaces récréatifs et ayant pour objectif d'offrir un confort de vie au citadin. En

d’autres termes, il s’agit d’avoir un bon cadre de vie de qualité et de tendre à l’améliorer encore et toujours pour avoir la ville la plus agréable à vivre possible.

L’autre point récurrent concernant les usages que peuvent avoir ces espaces, c’est la fonction environnementale par certains services qu’elle rend. En effet, tous les acteurs s’accordent à dire que l’espace vert dans la ville apporte une bulle de respiration dans le milieu urbain, « un poumon vert » et un « espace de respiration » comme beaucoup nous l’ont dit. Celui-ci permet un air plus sain, une meilleure esthétique et peut servir à faire de la pédagogie.

Cet aspect sur ce qui concerne la nature et son utilité est très important pour les services espaces verts. En effet, la plupart mettent un point d’honneur à sensibiliser et à faire de la sensibilisation environnementale auprès des habitants (jardin pédagogique sur la botanique par exemple).

Nous pouvons donc dire que globalement les usages des espaces verts en ville tournent autour des pratiques du citadin et de l’envie d’intégrer l’environnement dans l’urbain. Cependant, nous constatons que les fonctions écologiques de ce type d’espace ne sont pas forcément perçues par les acteurs au premier abord.

Si nous allons un peu plus loin dans l’analyse en partant sur les potentiels usages et l’utilisation « écologique » des espaces verts, les acteurs ne voient pas toujours ce qui se cachent derrière cette notion. Nous avons donc poussé un peu plus loin les questionnements pour essayer d’avoir des réponses.

Ainsi, pour les acteurs la fonction environnementale pour les jardins ouvriers est assimilée au fait de faire ou non des efforts sur l’emploi des produits phytosanitaires. Ensuite, à l’échelle d’un parc d’agrément, la seule vraie grande fonction reconnu de tous est la pédagogie environnementale que permet cet espace auprès du citadin. Enfin, pour le bois urbain les acteurs en général s’accordent à dire qu’il s’agit d’un « poumon vert » pour l’espace urbain.

Pour souligner cette approche écologique qui n’arrive que dans un second temps, un Chef de service nous a dit : *«[…] le rôle en ville, en terme, de végétation en tant que telle : Aide à lutter contre la pollution, le climat,... Tout ce côté-là en termes d'aménagement n'est peut-être pas abordé mais est important en terme de bien-être dans la ville qu'on ne perçoit pas forcément par rapport à l’usage, mais les espaces verts apportent une certaine qualité de vie, climatique, esthétique et environnante. »*

« Plusieurs fonctions : aménagement et fonctions ont beaucoup évolués depuis 20 ans. Si au départ, on était sur quelque chose de décoratif et esthétique. Aujourd'hui de plus en plus on le voit par son usage. "Espace à vivre". Ce ne doit plus être simplement un espace d'observation. Les gens doivent se l'approprier. Fonction sociale des lieux. » (CDS, Définition de la fonction d'un espace vert, 2013)

« Et qui va revenir de plus en plus car les gens ont envi de pouvoir sortir de leur chez eux. Parc urbain : parc au milieu des habitations où les personnes descendent se promener 10 min avec les poussettes, les vélos,... »

« Jardins ouvriers : Rencontre, lien social,… Egalement vivrier. Fonction écologique : pollinisation, nidification,… Parc urbain : promenade, Fonction écologique : 30 ruches, hérissons, poissons,… Bois urbain : Fonction : poumon vert, respiration au milieu des habitations. » (Elu, Définition de la fonction d'un espace vert, 2013)

« Jardins ouvriers : côté pédagogique (incitent au Développement Durable dans ces espaces) et utilitaire. »

« Parc d'agrément : aspect pédagogique (plantes qu'on nomme). » (Elu, Définition de la fonction d'un espace vert, 2013)

« Fonctions écologiques : aération de l'urbain ; fonction pédagogique : hôtel à insectes, la tour à hirondelles, étiquetage des végétaux. » (CDS, Définition de la fonction d'un espace vert, 2013)

« Jardin familial : on les sensibilise à limiter l'utilisation des produits phyto. Ça peut avoir un impact écologique mais il reste limité. Pour les bois urbains, la biodiversité est de plus en plus forte (secteur Natura 2000). Sensibilisation et pédagogie envers la population. » (Technicien, Défintion de la fonction d'un espace vert, 2013)

Nous avons donc pu voir dans cette sous-partie que les acteurs globalement s'accordent et concordent avec les définitions plus ou moins connues et/ou officielles qui entourent la nature en ville. Ainsi, à l'image de ce qu'est un espace vert (morceau de nature en ville dédié à l'utilisation de l'homme), les définitions et approches données sont très anthropocentriques, ce qui est compréhensible. En revanche, l'aspect réellement et purement écologique n'arrive que dans un second temps. Nous pouvons même affirmer que pour une partie non négligeable des acteurs cet aspect est peu présent. De fait, le lien avec les services écosystémiques pose question, puisque de prime abord dans les définitions de ces espaces, ils ne sont que rarement cités et le peu qui le sont, sont peu nombreux et toujours les mêmes.

La question qui se pose alors est de savoir si les acteurs et décideurs locaux, ont réellement une connaissance des services écosystémiques et de ce que ceux-ci impliquent derrière.

2) Le concept des services écosystémiques inconnu des acteurs locaux

Après avoir donné les définitions des espaces verts selon les acteurs, nous allons maintenant nous attacher à faire le même exercice sur les services écosystémiques. En effet, les espaces verts en ville sont le principal support des services écosystémiques. Il apparait

donc logique de demander aux acteurs de terrain s'ils les connaissent et quelle définition ils en donnent. Il s'agit du cœur de notre étude.

a- Quelles connaissances des services écosystémiques par les acteurs

En ce qui concerne la définition des services écosystémiques des acteurs comparée à celle du MEA, trois constats s'imposent : la définition officielle est inconnue des acteurs locaux, cependant ils l'appliquent tous les jours sur le terrain sans le savoir enfin, de prime abord le SES est pour eux un service au sens compétence d'une entreprise ou organisation administrative.

Globalement, les personnes interviewées ont toutes marqué un temps d'arrêt au moment d'aborder la question et la plupart étaient dans l'expectative. Certains nous ont même posé la question « d'ailleurs qu'entendez-vous par un service écosystémique ? » dès que nous avons démarré l'entretien. Hors, dans le guide d'entretien élaboré (ANNEXE2) la question est abordée en 5ème point donc bien souvent après au mois les cinq à 10 premières minutes d'entretien.

Cet ensemble montre bien que la notion est récente (UNEP, 2005) et que les acteurs globalement la méconnaissent. Cependant, à l'image de ce qui a été vu précédemment les acteurs savent ce que les SES impliquent (lutte contre le changement climatique, bien-être, lien, social, pérennité environnementale,…). De même, ils savent également comment les appliquer et les mettre en œuvre (pédagogie et sensibilisation environnementale dans certains parcs et jardins).

Ainsi, lors de l'interview d'un chef de service quand nous avons fini par donner la définition, car la personne ne la trouvait, elle nous a dit : *« Tout le monde en fait depuis la nuit des temps, c'est comme pour la gestion différenciée, jusqu'à ce qu'on la formalise. On crée des grands titres génériques sur des choses qui existent déjà. »*Enfin, nous avons fait un constat d'ensemble. Ayant une entrée professionnelle et technique, ils nous ont défini les SES comme un service pouvant être rendu par une entreprise pour gérer les écosystèmes ou comme une entité et une organisation administrative (comme nous avons un service des sports dans une municipalité par exemple). Ce n'est qu'en allant plus loin et en approfondissant les questions que nous sommes parvenus à leur faire entrevoir la bonne entrée et l'objet exact de cette notion de SES.

Nous pouvons donc dire de manière générale que les acteurs ne connaissent pas la définition officielle, mais qu'ils appliquent pour partie réellement et concrètement ce qu'elle implique sur le terrain et dans leur travail au quotidien. Enfin, nous pouvons également affirmer que dans un premier temps, un service écosystémique pour ces acteurs coïncide avec un échelon administratif ou une fonction d'entreprise.

✓ Définition du Millenium Ecosystem Assessment (2005) :

Selon la définition du Millenium Ecosystem Assessment [18] , les services écosystémiques sont : *« Ecosystem services are the benefits people obtain from ecosystems .These include provisioning, regulating, and cultural services that directly affect people and the supporting services needed to maintain other services.* » En d'autres termes, il s'agit des services que la nature rend à l'homme (approvisionnement, culturel, régulation et support).

✓ Définition selon les acteurs :

« On fait le lien entre la biodiversité, l'activité humaine, l'évolution et le lien entre les deux. Sa relation aux autres dispositifs autour. Par exemple : pêche - poissons - pollution de l'eau. » (DGST, Définition des services écosystémiques, 2013)

« On est dans la chaine de production des uns et des autres. Chacun apporte à l'autre. » (DGST, Définition d'un service d'approvisionnement, 2013)

« Un écosystème = des êtres vivants qui dépendent les uns des autres. Service écosystémique : est-ce qu'on met à disposition un écosystème?! Oui si c'est dans ce sens-là. Quand on créée un espace vert on le met à disposition des habitants. Un écosystème apporte aussi bien aux hommes qu'à la nature. Echange bilatéral entre l'homme et l'écosystème/nature. » (CDS, Définition des services écosystémiques, 2013)

« Jardins ouvriers : côté pédagogique (incite au Développement Durable dans ces espaces) et utilitaire. » (Elu, Définition et fonctions des jardins ouvriers, 2013)

« Bois urbain: plus une fonction écologique, écosystème au plus naturel. Parc d'agrément: espace de détente pour les citoyens, jeux, mobilier urbain,… par nature il y a des fonctions écologiques car est par nature. Jardins ouvriers: fonction sociale mais à but de maraîchage. Détente mais pas de loisir. »

« Savoir si la verdure a un impact sur la ville et son économie = difficile à dire. Le fait que la ville soit verte...c'est une question qu'on se pose, on a tendance à dire oui mais on n'a aucun moyen de le vérifier. […] On ne peut pas le vérifier, on le suppose. » (Technicien, Les différentes fonctions d'un espace vert, 2013)

« Essaye de favoriser l'ensemble des facteurs écologiques pour gérer au plus naturel l'espace vert. […] Les services écosystémiques = transposer la nature à l'économie. Ce n'est pas dans les attributions des services espaces verts. Localement traitement de l'eau par les plantes relativement développée. Projet de piscine écologique, projet de traitement des eaux de la base de loisirs par le biais d'algues. Les services écosystémiques existent aussi pour d'autres cycles écologiques et sont transposables à l'économie. » (Technicien, Définition des services écosystémiques, 2013)

[18] **Millennium Ecosystem Assessment** : rapport commandé par l'Organisation des Nations-Unis et Kofi HANAN en 2000 qui traite de l'état des écosystèmes au niveau mondial, dont dépend la survie et le bien-être de l'homme.

«Service rendu à la population? » (CDS, Définition des services écosystémiques, 2013)

b- Quelles connaissances des services écosystémiques de notre étude

- Les services d'approvisionnements :

Pour les services d'approvisionnements comme pour les services écosystémiques nous avons pu remarquer que la première idée des acteurs interrogés n'est pas forcément celle à laquelle nous aurions pensé. En effet, ils voient derrière le terme d'approvisionnement tout ce qui est en rapport avec l'amendement des sols et la fourniture par l'homme des sols en éléments nutritifs. Ce n'est qu'en en approfondissant les questions et en leur proposant une entrée de l'écosystème vers l'homme qu'ils ont commencé à toucher du doigt la véritable signification. Mais de manière générale, ils n'ont pas d'idée précise sur le sujet.

- ✓ Définition officielle du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat[19] :

« Les services d'approvisionnement, désignant la production, par les écosystèmes, de biens consommés par l'être humain (existence de terres fertiles propices à l'activité agricole, fourniture d'eau potable ou pour d'autre usages, etc.). »

- ✓ Définition des acteurs :

« C'est ce que la nature peut apporter et inversement. Ex : baignade, pêche, botanique,… » (Technicien, Définition d'un service d'approvisionnement, 2013)

« Est-ce que c'est par exemple le fait de laisser les résidus de tailles broyer comme amendement?! » (CDS, Définition d'un service d'approvisionnement, 2013)

« Mes ruches : mes espaces verts, j'ai suffisamment de quoi nourrir mes abeilles pour qu'elles produisent du miel et que je le vende (cadeau, promotion de la ville,…). » (Elu, Définition d'un service d'approvisionnement, 2013)

« On est dans la chaine de production des uns et des autres. Chacun apporte à l'autre. » (DGST, Définition d'un service d'approvisionnement, 2013)

- Les services culturels :

[19] Evaluation des services rendus par les écosystèmes en France, Etude exploratoire, Septembre 2009, Synthèse.

A contrario des deux notions précédentes et une fois l'entrée humaine évacuée, les services culturels pris dans le sens écosystème/homme leur évoquent quelque chose. En effet, les acteurs font tous plus ou moins de la sensibilisation sur le terrain. En conséquence ils ont rapidement fait le lien entre le terme « culturel » et les espaces verts.

Ainsi un bon nombre d'entre eux fait régulièrement de la pédagogie environnementale et différents évènements culturels tout au long de l'année avec comme support les espaces verts. En conséquence, même sans connaitre le terme générique, ils ont tous connaissance de la mise en pratique des services culturels.

- ✓ Définition (UNEP, 2005) :

Les services culturels *« sont des bénéfices non-matériels obtenus par les hommes à partir des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, la réflexion, la création, les expériences esthétiques […].* »

- ✓ Définition selon les acteurs :

« Pédagogie et éducation. Pratique la chose mais ne met pas le nom dessus. » (Technicien, Définition d'un service culturel, 2013)

« Jardins ouvriers : Rencontre, lien social,… Egalement vivrier. Fonction écologique : pollinisation, nidification,… Parc urbain : fonction : promenade, Fonction écologique : 30 ruches, hérissons, poissons,… Bois urbain : Fonction : poumon vert, respiration au milieu des habitations. » (Elu, Fonctions des espaces verts, 2013)

« Culturel ou on peut apporter aux gens une connaissance sur le milieu avec des visites, des animations de sensibilisation… » (Technicien, Définition d'un service culturel, 2013)

« En lien avec les espaces verts, dimension culturelle par rapport à l'histoire du territoire, de la ville, des jardins, de l'art des jardins,… » (CDS, Définition d'un service culturel, 2013)

« Connaissance des plantes, des arbres. Il y a eu de manière ponctuelle des panneaux de sensibilisation. » (CDS, Définition d'un service culturel, 2013)

« Ne pas oublier la dimension sociale de l'espace vert et le rôle en ville en terme de végétation en tant que telle. Aide à lutter contre la pollution, le climat,... Tout ce côté-là en termes d'aménagement n'est peut-être pas abordé mais est important en terme de bien-être dans la ville qu'on ne perçoit pas forcément par rapport à l'usage mais les espaces verts apportent une certaine qualité de vie, climatique, esthétique et environnante. » (CDS, Définition de la fonction d'un espace vert, 2013)

Globalement nous notons que les services écosystémiques, les services d'approvisionnement et les services culturels sont des notions relativement neuves. En effet, le titre générique et officiel accordé à cette notion depuis 2005 par l'Organisation des Nations

Unies (ONU) est encore méconnu par les acteurs et décideurs locaux. Hors, dans leur travail quotidien ils les connaissent et les mettent en œuvre tous les jours. On peut se demander ce qu'il en est des apports de ces services à la ville selon les acteurs.

3) Les services écosystémiques : un cycle indispensable au citadin selon les acteurs locaux

En ce qui concerne les apports des services écosystémiques, les acteurs sont unanimes. Les SES sont extrêmement bénéfiques à la ville. Nous avons identifiés quatre principaux points selon les acteurs : la qualité de vie (culturel, social, bien-être), l'aspect écologique dans la ville, l'image et le cachet de la ville et enfin une réduction des coûts.

Les acteurs ont identifiés une certaine qualité de vie qu'apporteraient les SES dans la ville. Derrière cette notion ils entendent du lien social et du bien-être apportés par la promenade et l'aspect familial de ces espaces. Mais également pour l'aspect culturel avec tout ce qui concerne la pédagogie environnementale (sensibilisation à la botanique,…). Le second aspect relevé est l'écologie urbaine. En effet, avoir un espace vert et par extension un écosystème naturel qui fonctionne en ville apporte une faune et une flore au sein de l'urbain, elle y ajoute de la vie. Ensuite, le troisième point concerne l'image et le cachet du territoire qui est majoritairement vu par les élus. En effet, ils voient dans le fait qu'une ville fonctionne avec ses espaces de nature, un bon moyen de faire du marketing territorial. Celui-ci est d'autant plus important dans une société de la communication telle que nous la connaissons aujourd'hui et qu'en plus la thématique du développement durable est à la mode. Enfin, il y a l'aspect économique. Selon certains acteurs les SES peuvent apporter une plus-value à l'économie de la ville (culturel,…) et permettre également d'éventuelles économies de la part des services municipaux. Cependant ce dernier aspect évoqué par certains acteurs, a plutôt était évoqué dans un second temps, voir plus.

Globalement, les acteurs voient dans les services écosystémiques des apports en termes de qualité de vie, d'écologie urbaine, un cachet et une image pour la ville et enfin pour certains une plus-value économique pour la ville.

«Retombées économiques (tourisme, culture) : oui ça peut en fournir et être exploité dans ce sens-là. » (CDS, Définition des services écosystémiques, 2013)

« Peut avoir un impact au niveau économique de tout ça: exploitation de la connaissance de l'information. » (CDS, Les apports des SES en ville, 2013)

« Il faudra accepter le végétal en ville quitte à repenser l'aménagement. […] L'intégration des SES se fera en force! Sur Bourges chaque lotissement fait des noues. » (CDS, La ville de demain, 2013)

« Exemple d'Apports: le bien-être de la population, la santé, certaines espèces (qu'elles ne soient pas en voie de disparition), surtout le bien-être de la population. Au niveau économique, si on peut se servir de la nature pour faire des choses qu'elle fait naturellement au lieu de le payer, parce que ça coûte cher, tant mieux. » (Technicien, Les apports des SES à la ville)

« Apporte une image positive à la ville » (Technicien, Les apports des SES à la ville)

« Toutes les dimensions, les différents aspects des espaces verts dans la ville et leurs usages qui sont souhaités par la population. Par exemple, les férus de botanique y trouvent leur compte, la culture de légumes, la biodiversité. C'est par une gamme d'espaces verts divers et variés qu'on répond à tout ça. » (CDS, Les apports des SES en ville, 2013)

« Lien social, beaucoup d'échange, familles peuvent faire connaissance, cadre de vie, visuel, purifie la nappe l'eau, évite les eaux de ruissellement. Permet aussi des économies. » (Elu, Les apports des SES à la ville, 2013)

« Très attentif aux résultats de SERVEUR car au final on ne connait pas les retombées des espaces verts sur les citoyens. Si on peut réussir à justifier l'utilité de nos services et des espaces verts en ville ce serait génial! » (Technicien, Remarques, 2013)

« Savoir si la verdure a un impact sur la ville et son économie = difficile à dire. Le fait que la ville soit verte...c'est une question qu'on se pose, on a tendance à dire oui mais on n'a aucun moyen de le vérifier. […] On ne peut pas le vérifier, on le suppose. » (Technicien, Défintion de la fonction d'un espace vert, 2013)

« Image : pour un élu bonne image de la ville d'aller faire des traitements par la ville. Une aide économie dans le sens où, comme vous le savez, on est de moins en moins riche dans les collectivités, donc on est en recherche de nouvelles adaptations, nouvelles organisations de manière à réduire tous nos coûts de fonctionnement. J'y vois un bien écologique, [...] le principe c'est plus vous allez faire travailler la nature dans votre ville plus votre air sera sain, moins vous allez développer ce qui est mauvais pour l'homme. Impact sur l'économie de la ville et la qualité de vie humaine. » (Technicien, Les apports des SES à la ville)

« Image et cachet de la ville. Notoriété, apaisement, cadre de vie. » (Elu, Les apports des SES à la ville, 2013)

« Ne pas oublier la dimension sociale de l'espace vert et le rôle en ville en terme de végétation en tant que telle. Aide à lutter contre la pollution, le climat,... Tout ce côté là en termes d'aménagement n'est peut-être pas abordé mais est important en terme de bien-être dans la ville qu'on ne perçoit pas forcément par rapport à usage mais les espaces verts apportent une certaine qualité vie, climatique, esthétique et environnant. » (CDS, Définition de la fonction d'un espace vert, 2013)

« Peut-être une question de bien-être et esthétique. Services écosystémiques = apport de qualité de vie et de bien-être. » (Technicien, La ville de demain, 2013)

« Urbanisme du futur : regrouper l'habitat pour pouvoir mieux traiter les flux, les pollutions,... Meilleure intégration des fonctionnalités des écosystèmes dans la ville. Exemple de la phyto-épuration, mais nécessité d'une évolution de la mentalité des gens (éviter qu'ils utilisent des produits chimiques dans l'eau qui ferait crever les plantes). Mais à priori seulement faisable pour une petite ville. Pour une ville moyenne c'est déjà trop urbanisé et complexe (peut-être à l'échelle d'un quartier mais c'est tout). » (CDS, La ville de demain, 2013)

« Doit soit permettre à une population de découvrir une collection botanique ou à des jeunes enfants de s'amuser, à des familles de se retrouver et de se rassembler. Entretien le plus soigné possible. On a un jardin d'agrément avec un entretien horticole sans produit phyto. » (Technicien, Les différentes fonctions d'un espace vert, 2013)

«La ville est consommatrice de ressources et de rejets. De lien social aussi. On ne parle pas suffisamment de la fonction de l'espace naturel. Par exemple: je construis un port à l'endroit où le demandeur le souhaite plutôt qu'à l'endroit où l'environnement le permet. Qu'est-ce que j'ai? Qu'est-ce que je veux? Qu'est-ce que je mets en face? Au lieu de s'imposer à la nature, voyons ce que la nature peut nous apporter. Pour moi la ville de demain, la construction serait en sens inverse de ce qu'elle se fait aujourd'hui. » (DSGT, 2013)

« On fait le lien entre la biodiversité, l'activité humaine, l'évolution et le lien entre les deux. Sa relation aux autres dispositifs autour. Ex : pêche - poissons - pollution de l'eau. » (CDS, Définition des services écosystémiques, 2013)

Remarque : Un des élus interrogé nous a fait remarquer que les services écosystémiques ne permettaient pas de faire des économies foncièrement parlant selon cette personne. En effet, elle évoque le fait qu'il s'agit de dépenses différentes mais pas foncièrement d'économies. Cette personne nous a justifié son point de vue par l'exemple de la gestion différenciée. En effet, il s'agit d'une philosophie de gestion des espaces verts pour mieux les respecter et les prendre en compte. Hors, quand pour cette méthode les services n'utilisent plus de produits phytosanitaires, ils utilisent en revanche beaucoup plus de main-d'œuvre ce qui représente un « déplacement des coûts mais aucunement une réelle économie. D'autant plus qu'il s'agit d'investissements à long termes. »

○

De manière générale, les acteurs locaux voient la nature en ville à travers les espaces verts et naturels fondus dans l'urbain. Ils sont tous à peu près d'accord sur les définitions des termes de« nature en ville », « espace vert », « bois urbain », « parc d'agrément », « jardins

ouvriers ». Ils les considèrent comme des espaces plus ou moins naturels à vocation d'être utilisés par l'homme et plus ou moins maîtrisés.

En ce qui concerne les services écosystémiques un constat s'impose : les acteurs ne connaissent pas le concept tel que défini par le MEA. En revanche, sur le terrain et dans leur travail quotidien ils les appliquent pour partie tous les jours (notamment le volet culturel).

Ensuite, les services d'approvisionnement et culturels sont eux connus de manières différentes. Quand le premier est totalement méconnu et que nous avons dû approfondir les questions pour obtenir nos réponses, le second quant à lui est venu quasi naturellement. Ceci est notamment dû au fait que les acteurs locaux le mettent en pratique régulièrement (sensibilisation environnementale, jardin pédagogique,…). Enfin, selon les acteurs interrogés les apports des SES dans la ville sont multiples et tous indispensables. Cependant, on constate que ceux-ci et l'environnement de manière plus générale rencontrent quelques difficultés à être pris en compte dans les politiques publiques locales et sur le terrain. Nous pouvons légitimement nous poser la question des raisons d'une telle contradiction. Nous allons donc essayer d'apporter des réponses à ces interrogations dans les parties suivantes.

○ ○ ○

PARTIE 2 : TRANSITION VERS UNE IDEE DE « QUALITE ENVIRONNEMENTALE » DE LA VILLE SELON LES ACTEURS

Après nous être attachés à définir les différents termes clés de notre étude selon les acteurs rencontrés, nous allons maintenant nous pencher sur l'intégration et l'implication des services écosystémiques et de l'environnement de manière plus générale dans leur travail au quotidien. Notre travail d'interview concernant les SES nous a en effet permis de faire ressortir trois points essentiels. Dans une première sous-partie nous traiterons de l'importance flagrante qu'attachent les acteurs à l'impact du Grenelle sur la vie de leur municipalité au quotidien (politique, travail des services espaces verts,…). En effet, cet événement a selon eux formalisé une préoccupation environnementale montante depuis quelques années. Il a également permis de l'intégrer aux autres paramètres à prendre en compte dans la gestion du territoire communal. Dans une seconde sous-partie, nous aborderons le concept de « gestion différenciée ». Lors de nos entretiens, les interviewés nous en ont tous parlé. Nous avons le sentiment que c'est le moyen pour ces services de faire à leur échelle du développement durable, mais aussi des économies. Enfin, dans une troisième sous-partie nous parlerons de la prise en compte globale de l'environnement dans les projets d'aménagements. Les différents acteurs rencontrés concèdent tous une intégration progressive et de plus en plus forte de ce paramètre dans les projets urbains.

Ces réponses qui résultent de notre questionnement sur les services écosystémiques sont importantes pour deux raisons essentielles. Premièrement, parce qu'elles montrent et illustrent ce que nous avons vu précédemment : les SES sont globalement méconnus et peu mis en application. Secondement, ces réponses mettent en lumière un contexte environnemental global qu'il est nécessaire de comprendre pour pouvoir mieux appréhender les SES dans le travail quotidien des collectivités.

1) La Grenellisation : politisation de l'environnement

Suite à cet « événement » politico-environnemental de la fin des années 2000 et malgré le faible recul, certains acteurs rencontrés parlent déjà d'un phénomène de « Grenellisation ». En effet, de l'aveu même d'un cadre d'une de ces municipalités le Grenelle a clairement permis de faire bouger les choses. Ainsi, la séparation au niveau politique qui existait entre l'environnement et les autres domaines tend à se réduire. Il est de cette façon impliquer de plus en plus de manière transversale.

De fait, force est de constater que l'environnement tend progressivement à sortir de son carcan qui en faisait un partie politique pour petit à petit l'étendre et le joindre à toutes les politiques et à tous les domaines. Un des élus rencontré nous l'a décrit ainsi : « Ce n'est pas un partie, c'est une façon de vivre. » Il n'est plus le fait propre d'un écologiste politiquement engagé et considéré comme un anticapitaliste notoire et tranché. Au contraire, aujourd'hui on voit un basculement lent mais certain vers des politiciens et des élus locaux qui intègrent « doucement » le volet environnemental à leurs projets et à leurs politiques. Ce mot est dans toutes les bouches. Ceci étant, il commence à être considéré à une plus juste échelle. Il s'agit d'une dimension de transversalité et d'application à tous les domaines de l'aménagement et plus largement à tous les champs de compétences des collectivités.

Nous l'avons clairement ressenti lors des entretiens. On sent que la thématique environnementale s'intègre de plus en plus largement dans le discours des élus. Ainsi, trois des quatre élus l'ont clairement évoqué durant les interviews. D'après l'un d'entre eux, « l'environnement et le cadre de vie est important et même primordial » et c'est ce qui « rend attractif le territoire ». On constate donc aisément que les élus locaux « s'environnementalisent » progressivement mais surement.

Cette tendance rejoint l'évolution de la reconnaissance progressive et de la prise de conscience au niveau mondial des services écosystémiqueset de leur valeur. Ainsi, à l'image de ce que le Grenelle a apporté, on voit à l'échelle mondiale les SES rentrer dans une phase de politisation depuis 2005 (MERAL, 2012)en cherchant notamment à l'intégrer aux politiques nationales et locales et à rendre plus opérationnelles les recommandations du MEA.

Cette montée en puissance des notions et concepts environnementaux au sein des plus grandes institutions mondiales et nationales sont donc à priori suivi au niveau local. Cette évolution est d'une grande importance dans la mise en place des SES dans les villes. En effet, la compréhension du contexte ambiant de l'environnement dans la politique est primordiale pour permettre deux choses : tout d'abord comprendre pourquoi les services écosystémiques ne sont pas intégrés et sont méconnus au jour d'aujourd'hui par les acteurs locaux et aussi, parce que cette idée environnementale est le socle de la nature en ville et de tout ce qui gravite autour. De fait, ceci doit permettre de comprendre comment les intégrer et mieux les prendre en compte.

Dans la droite ligne de cette « politisation » environnementale générale qu'on observe, on constate également une évolution dans les pratiques. Afficher un visage écologique, durable et respectueux de l'homme et de son environnement tel est le maître mot dans les municipalités.

2) Un des symboles de la Grenellisation : la Gestion raisonnée

Lors de nos entretiens, le fer de lance du développement durable que les services espaces verts ont mis en place et qui fait également leur fierté est la gestion différenciée. En effet, ce concept de gestion des espaces verts urbains pour lequel nous allons donner une définition puis son application par les municipalités est une des images du progrès écologique que les villes donnent. Il est d'autant plus intéressant que par la gestion personnalisée qu'il entraîne de chaque site il permet de favoriser fortement les services écosystémiques et de leur proposer de très bon support. Nous allons maintenant développer ces points.

a- Généralités et définition

Aussi appelée « Gestion différenciée », la gestion raisonnée est apparue dans les années 80 en France. Elle a pour principe d'adapter la technique de gestion d'un espace vert par rapport à sa fonction et à l'usage qu'on veut lui donner. Pour la définir, nous nous appuyons sur la définition suivante : « La sélection d'interventions nécessaires mais suffisantes pour tirer parti d'une végétation spontanée, en réalisant un compromis entre l'aspect sauvage et le confort paysagé de l'espace public » (P.BERGER, 2008). Ce principe appliqué à différentes échelles sur la ville est illustré dans le schéma suivant (Figure 5).

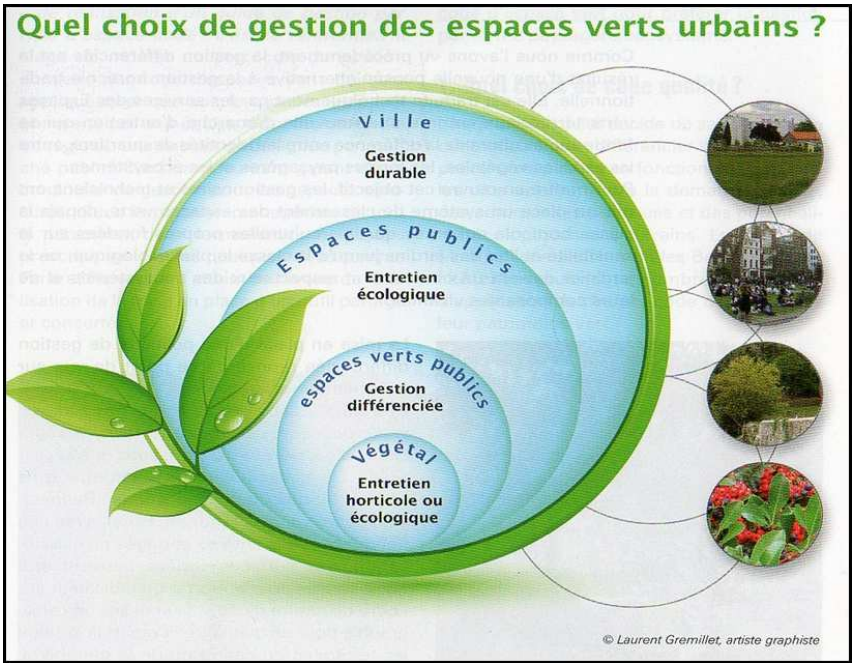

Figure 5 : La gestion différenciée à différentes échelles sur la ville

Source : (G.AGGERI, 2010)

En d'autres termes, les deux extrêmes sont : un square sur lequel toute la végétation présente (arbres, pelouse, massifs de fleurs ou de plantes éventuellement) est totalement maîtrisée par l'homme. A l'inverse un bois urbain est par principe un lieu où la nature est prépondérante et où l'homme ne fait que l'accompagner. En clair, il s'agit de la différence selon les personnes interrogées entre un espace dit « vert » et un espace dit « naturel ». C'est en quelque sorte la traditionnelle opposition entre « jardin à la française » et « jardin à l'anglaise »[20].

Pour mener à bien cette gestion, les services espaces verts ont dû faire évoluer leurs techniques de travail. C'est aussi ça la grande révolution que représente la gestion différenciée. En effet, les municipalités doivent progressivement se passer des produits phytosanitaires (EcoPhyto 2018[21]) à la faveur d'une gestion manuelle et plus écologique de l'espace (désherbage à la main, utilisation d'auxiliaire[22],…). Globalement, cette nouvelle technique bouleverse profondément les habitudes ancestrales des services espaces verts dans l'hexagone. Elle les oblige à se tourner vers une gestion plus « durable » des espaces verts en ville, ceci est une très bonne chose pour les services écosystémiques urbain. En effet, le cycle des SES s'appuie sur le fonctionnement naturel de l'écosystème en tant que tel. Ainsi, l'arbre pour vivre capte du CO2 et rejette de l'oxygène. Il apporte donc de l'air et de l'ombre/fraicheur (par son feuillage en été). De même, sa floraison peut permettre aux abeilles de faire leur travail de pollinisation et de fabrication du miel (service d'approvisionnement). Cependant, dans un site trop pollué il peut être en mauvaise santé et rompre cette chaîne et ce cycle. De fait, si un environnement plus sain, naturel et plus libre tout en étant encadré par l'homme est laissé à la nature en ville, elle fonctionnera d'autant mieux et sera bénéfique pour les SES en milieu urbain. Elle offrira donc une meilleure qualité de vie au citadin.

b- Les services espaces verts ont bien suivis

Nous pouvons dire de manière générale que la gestion différenciée est désormais appliquée par tous. En effet, la quasi-totalité des interviewés l'ont évoquée à un moment ou à un autre. Comme s'il s'agissait d'un gage de bonne image de la municipalité. La plupart le font également déjà depuis une bonne dizaine d'années. Les différentes actions en place sont : le fauchage tardif en remplacement de la tonte régulière, le « zéro phyto »[23] vers lesquels la

[20] *« […] deux traditions : celle de la composition dessinée rigoureuse, qui triomphe en France à l'époque de Louis XIV, avec le modèle du parc de Versailles ; celle, d'origine anglo-saxonne et surtout anglaise, de la reconstitution savante d'une nature « authentique » ne laissant pas apparaître le travail de l'homme. »*(PERRIN & GAUTHIER, 2010)

[21] Suite au Grenelle de l'environnement, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé de mettre en place le plan EcoPhyto 2018. L'objectif est tout simplement de réduire au niveau national l'usage des pesticides. (Ministèredel'AgricultureetdelaPêche, 2008)

[22] Il s'agit d'utiliser des insectes pour protéger les cultures. Exemple : la Coccinelle pour protéger les Roses des pucerons, plutôt que de traiter avec des agents chimiques. (OPIE, 1999)

[23] Label de gestion écologique des espaces verts

plupart tendent où pour certaines l'ont déjà atteintes, la lutte biologique intégrée[24] avec par exemple l'utilisation de coccinelles pour traiter la problématique des pucerons (en lieu et place des produits),…

Autre point participant à cette gestion et qui en découle, l'évolution récente du métier de technicien espace vert. En effet, on est passé de professionnel en horticulture pure et simple à une profession devant intégrer à son champ de compétence le volet écologie. Il s'agit simplement d'être capable pour un agent de terrain de mieux prendre en compte le fonctionnement du vivant (plus simplement le système plante totalement maîtrisé par l'homme et nécessitant des amendements) dans son travail au quotidien, ainsi que les interactions avec son environnement et l'écosystème dans lequel il se trouve.

Ainsi, la gestion raisonnée ou différenciée participe fortement au fonctionnement des espaces de nature en ville et aux services écosystémiques qu'ils produisent. Comme nous l'avons dit précédemment l'espace vert est le socle fondamental de ceux-ci en milieu urbain. Grâce à ce « nouveau » type de gestion plus tourné vers la prise en compte de l'écologie et du fonctionnement naturel de ces espaces publics au cœur de la cité, les fonctions écosystémiques[25] sont ainsi développées et augmentées pour le plus grand bonheur des citoyens. A l'instar de ceci, les services culturels sont pleinement favorisés. En effet, les espaces verts offrent par cet environnement favorable un contexte et une atmosphère de développement et d'épanouissement spirituel et créatif pour le citadin au sein des espaces de nature urbaine.

Mais cette « idée de « qualité environnementale » de la ville en progrès » évoquée en tête de chapitre, ne s'arrête pas simplement au Grenelle et à la gestion différenciée. Cette idée s'étend de plus en plus à l'aménagement du territoire de manière plus large.

3) L'aménagement du territoire se « végétalise » doucement mais surement

Nous voyons clairement l'apparition depuis quelques années de préoccupation et d'intégration de paramètres environnementaux dans les projets d'aménagements de manière de plus en plus large. Ainsi, nous verrons ici que la nature est progressivement intégrée à l'aménagement des villes, que les services culturels et d'approvisionnement sont en partie mis en application. Puis, nous développerons le fait que les documents d'urbanisme se « naturalisent » et que dans ce sens on nous nous tournons de plus en plus vers une réflexion

[24] Aussi appelée Protection biologique intégré, il s'agit d'utiliser une lutte biologique pour traiter les cultures lorsque les conditions le permettent. Mais on s'autorise le cas échant à utiliser des traitements plus « classique » mais toujours de manière la plus raisonnée possible. (CETU)

[25] Fonctions de purification de l'air, de filtration des pollutions dans les eaux, système sol,…

sur notre impact sur l'environnement urbain. Enfin nous expliquerons que les positions restent malgré tout variées sur le sujet.

a- La nature en ville : oui mais doucement

Après avoir repoussé la nature hors des villes pour pouvoir se développer, la cité et ses usagers présentent un besoin croissant de nature et le réclame (LOTFI et al., 2012). En tout cas, de l'aveu unanime des différents acteurs la vision générale de la place de l'environnement dans le fonctionnement quotidien de la ville a clairement évoluée. Les municipalités « verdissent » leur territoire ou en tous cas le souhaite. Par exemple pour une des municipalités interrogées, l'élu et le cadre, pourtant interviewés séparément, on fait le même constat :

« L'environnement pour les élus est important (8/10). » (CDS, 2013)

« Rend attractif un territoire car la présence du petit bois à côté des maisons permet d'attirer des personnes. Le cadre de vie fait parti des priorités, 8/10. C'est la délégation qui fait sourire mais c'est la plus importante. Les gens le réclame et au même titre que l'emploi. » (Elu, 2013)

Sur le territoire de cette municipalité donc, la population le réclame. En revanche, un autre témoignage d'un Technicien d'une autre commune, nous indique que l'environnement s'intègre mais nécessite une sensibilisation et un apprentissage tout en douceur pour sa population.

« […] de plus en plus on le prend en compte et progressivement la population se fait à l'idée. » (Technicien, 2013)

Un élu d'une autre municipalité lui, constate simplement « un retour de la biodiversité en ville ».Ceci est notamment lié, nous a-t-il dit, à l'arrêt brutal des produits phytosanitaires sur sa commune entre 2006 et 2007. Avec une verdure plus « propre et saine » nous voyons forcément le retour des insectes, oiseaux et de toute une biodiversité locale.

b- Services culturels et d'approvisionnement : oui, mais seulement en partie

En ce qui concerne les services écosystémiques et plus particulièrement les services culturels et d'approvisionnement (les deux qui nous intéressent dans le cadre de notre étude), le constat est contradictoire. En effet, malgré la méconnaissance des concepts (certes récents il faut l'avouer), ils sont pour partie déjà appliqués sur le terrain.

En ce qui concerne les services d'approvisionnement ils sont relativement limités et indirects. Leur mise en pratique est faible de la part des municipalités. Il s'agit d'un service qu'elles perçoivent très peu. En effet, la seule mise en pratique qui nous a été communiquée par deux communes se fait par le biais des « ruches municipales ». Une de ces municipalités

nous a expliqué qu'elle s'en servait comme d'un outil de mise en valeur et de marketing territorial. En effet, la production de miel est offerte aux habitants lors d'opération de communication et de sensibilisation à l'environnement et aux bonnes pratiques de la municipalité. La connaissance des services d'approvisionnement reste donc limitée.

Au niveau des services culturels, la donne est légèrement différente. Ils sont globalement beaucoup plus développés. Ainsi, nombre de municipalités s'en servent comme support de sensibilisation environnementale (gestion différenciée, botanique, faune,…). L'aspect culturel est en effet quelque chose de déjà prégnant dans les politiques communales.

En revanche, on peut dire que les concepts de services écosystémiques, de services d'approvisionnement et de services culturels sont totalement inconnus à l'heure actuelle par ces municipalités. Mais à leur décharge il s'agit de notions très récentes.

c- La ville et ses documents d'urbanisme se naturalisent

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, l'environnement s'intègre peu à peu de manière transversale dans la politique. Le Grenelle de l'environnement avait notamment pour but de formaliser et de concrétiser cette « conscience » environnementale au niveau national de manière plus opérationnelle et générale. Les interviews auprès de ces municipalités ont révélé une intégration de plus en plus prégnante et forte dans les projets d'aménagement.

« Tous les nouveaux lotissements se font avec des noues. […] on a un gros site de lagunages pour les eaux pluviales. » (Technicien, La ville de demain, 2013)

« L'idée que je défends c'est que quand on a un nouveau projet, on doit chercher à le faire de manière écolo plus que classique! » (Elu, Les apports des SES à la ville, 2013)

« L'environnement est très transversal et c'est une des difficultés du domaine. Ce n'est pas une délégation à part, chaque élu en a un morceau dans son domaine. Ce n'est pas un parti, c'est une façon de vivre. La preuve en est, nous ne parlons plus d'écoquartier mais d'Ecoville. Tout le monde a le droit à l'environnement. Très difficile de faire passer ça au début, mais maintenant ça passe dans tous les projets. » (Elu, 2013)

Ainsi, comme nous pouvons le constater nous sentons que l'environnement s'impose progressivement sur le terrain de l'aménagement, dans les principes des municipalités et dans les esprits des décideurs et acteurs locaux. Cependant, à l'image d'une autre de ces municipalités dont l'élu nous disait qu'ils ont adopté un EcoPLU[26] pour leur dernière version de leur document d'urbanisme, on peut se poser la question de l'importance du réglementaire dans cette part de prise de conscience.

[26] Plan Local d'Urbanisme en accord avec les exigences du Grenelle.

d- Vers une réflexion environnementale de causalité

Une des grosses évolutions se situe autant dans la façon de voir et de raisonner vis-à-vis des actions et des projets qui sont menés, que dans la place que ceux-ci prennent à une plus grande échelle, celle des cycles naturels. En effet, pendant longtemps les projets étaient uniquement anthropocentrés[27]. C'est-à-dire que nous ne réfléchissions pas forcément aux conséquences de notre développement ni à l'impact que cela avait.

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, le pays était détruit et faible. Il fallait reconstruire le territoire et agir pour améliorer et retrouver des conditions de vie raisonnables pour un pays développé. Il fallait également pourvoir aux besoins primaires pour tous les habitants (une des raisons de la Politique Agricole Commune créée en 1957). Nous sommes restés sur cette dynamique pendant longtemps, près d'un demi-siècle en fait. Désormais, depuis une à deux décennies nous commençons à plus se préoccuper de la qualité de ce que nous faisons et de son impact sur ce qui l'entoure.

Ainsi, la manière dont nous concevons l'urbanisme et l'aménagement, évolue et se tourne de plus en plus vers une logique de système et une réflexion autour de l'écosystème auquel nous faisons partie. C'est ainsi ce que nous ont affirmé deux agents de deux municipalités interrogés :

« On va dans le bon sens, on réfléchit plus aux conséquences de nos actes. » (Technicien, La ville de demain, 2013)

e- Positions environnementales variées

Comme nous le répétons et le martelons depuis le début de cette première partie, nous constatons donc une évolution de la pensée et des actions des acteurs et des décideurs locaux, qui tendent de plus en plus à « s'environnementaliser ».

Cependant, nous notons également de gros écarts de positionnement vis-à-vis de cette thématique sur le terrain. En effet, alors que la plupart des élus locaux s'entendent à dire que l'environnement est bien évidemment important pour la qualité de vie et tout ce qui rentre dans la dimension de « qualité » d'une commune, mais factuellement, on remarque également de gros écarts de conduites et de pensées.

Un cadre d'une des communes nous a clairement dit que depuis quelques années un virage environnemental a été pris. En effet, alors qu'auparavant sa ville ne se souciait guère de l'environnement, il est désormais devenu un enjeu d'intérêt fort.

« Les espaces verts ne sont pas vus comme une charge mais bien comme enjeu d'intérêt. » (CDS, 2013)

[27] Du nom féminin *Anthropologie* qui signifie *science de l'homme*. (CHOAY, 2010)

Un autre élu nous a également signalé que l'espace vert en ville est important car il représente la vitrine des compétences du jardinier. Comme il nous a dit, « il permet de montrer le savoir-faire » de la municipalité dans ce domaine.

A l'inverse, un autre cadre d'une commune relativement verte et dans un environnement favorable nous a nettement dit l'inverse en nous signalant que le service espaces verts a toujours « la portion congrue ». Une raison qui peut éventuellement être une explication c'est la situation de la commune et ses aménités naturelles. En effet, elle se situe dans un cadre rural, très « vert » et possède sur son territoire un espace naturel protégé le long d'un cours d'eau (site classé Natura2000).

○

De manière générale, nous constatons une évolution dans les mentalités et dans les façons de penser l'environnement dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. La compréhension de celle-ci est d'une grande importance pour comprendre l'état actuel de la prise en compte des services écosystémiques. En effet, après avoir vu que les SES sont globalement méconnus et peu mis en application, nos entretiens ont fait ressortir qu'une sorte de Grenellisation des élus et des politiques publiques et locales a lieu progressivement depuis 2007. Autre point qui est ressorti c'est le fait que pour les municipalités et notamment les services espaces verts, la pratique de la gestion différenciée est leur façon de participer à cette « mode » du développement durable.

Enfin, nous constatons une évolution de la vision de l'aménagement et de l'urbanisme par les municipalités, qui « naturalisent » progressivement leur regard. Dans ce sens, les choses avancent en faveur des services écosystémiques. Nous voyons de plus en plus des services d'approvisionnement et culturels utilisés et mis en place par les municipalités (même sans le savoir) afin de mettre en valeur leur territoire et de communiquer sur l'engagement de leur commune dans cette thématique à la mode. Cependant, on peut supposer qu'un blocage ou un problème existe quelque part. Car, malgré des entretiens axés sur les SES les réponses que nous avons obtenues sont tout de même très tournées environnement.

Pourquoi les services écosystémiques sont-ils aussi peu connus et aussi peu mis en place ? La préoccupation environnementale et la place de la nature en ville est-elle réelle ?Comme tout ce qui est en vogue, il y a ce qu'on veut bien montrer et ce qui se voit et il y a ce qui se cache réellement dessous. Pour une partie d'entre elles, ces municipalités rencontrent aussi de gros problèmes vis-à-vis de cette nature en ville. Entre image électorale, fausse image de la ville, méprise de ces aspects et les caprices du citoyen, l'espace vert, l'environnement et les services écosystémiques en milieu urbain ont encore un long travail qui les concerne avant d'être réellement acceptés et mis en place.

○ ○ ○

PARTIE 3 : MALGRE UNE TRANSITION, CERTAINS BLOCAGES S'INTENSIFIENT

Après avoir vu dans la partie précédente que selon les acteurs rencontrés la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement et l'urbanisme connaissait une évolution positive depuis plusieurs années, les interviewés nous ont également évoqué trois principaux problèmes qui s'intensifiaient et qui devenaient pour eux de plus en plus difficile à gérer.

Le premier que nous verrons dans la première sous-partie est un problème d'image et de coût auxquels les espaces verts sont soumis. En effet, bien trop souvent les espaces verts ne sont considérés par les décideurs locaux que comme des façades pour montrer une bonne image de la ville, mais qui coûtent bien trop cher. En conséquence, la nature en ville est perçue comme quelque chose d'éphémère, de ponctuelle et d'inutile. Le problème que cela pose c'est que les services écosystémiques en milieux urbains s'appuient sur ces écosystèmes, en conséquence il n'y en a pas s'il n'y a pas d'espaces verts.

Dans une seconde sous-partie nous aborderons le problème des mœurs du citadin. De l'aveu général des acteurs rencontrés l'arbre en ville pose énormément de problème. L'habitant de la ville en veut un devant chez lui pour l'ombre en été mais ne veut pas du pollen, des feuilles, des salissures sur la voiture,… Les interviewés sont unanimes sur le calvaire que c'est à gérer. Cet aspect-là est lui aussi problématique pour l'existence des services écosystémiques en ville, car l'arbre en ville en forme une des clés de voûte.

Enfin, dans la dernière sous-partie nous nous pencherons sur le problème de l'absence de réglementation. En effet, un acteur nous a souligné que l'espace vert ne peut être imposé dans un projet d'aménagement. Il y a comme un manque dans la législation à ce niveau-là, qui fait que l'espace vert est toujours intégré en dernier ou à la marge. Or, comment faire pour intégrer et prendre en compte les services écosystémiques si déjà à la base son support essentiel n'est pas reconnu et implanté correctement.

Avoir en tête ces points de blocages quand on souhaite prendre en compte les SES dans l'urbain est important, puisque les espaces verts en sont le support. Nous allons donc maintenant développer ces points.

1) Pour les décideurs, l'environnement oui mais pas à tout prix

Nous allons ici exposer plusieurs points de blocages sur les espaces verts en aménagement du territoire. Tout d'abord, la place de l'arbre en ville qui d'un côté est augmentée face au coupe budgétaire (remplace les espaces verts) mais qui en même temps est dénigré et sous-évalué de l'aveu même d'un des acteurs rencontré. Nous verrons aussi la mauvaise image à laquelle est sujet l'espace vert. L'élu le considère comme un équipement inutile qui coûte trop cher (notamment en fonctionnement). Le troisième point qui sera abordé, portera sur la place qui lui est attribuée dans les projets d'aménagement. En effet, les services espaces verts sont encore trop intégrés à la conception et à la construction de leur ville. Ils interviennent bien souvent à la marge ou tout à la fin. Puis, le quatrième point portera sur la politique environnementale court termiste des élus, qui ne voient principalement que dans l'éphémère pour ces espaces. Dans le cinquième et avant dernier point, nous traiterons de l'incompatibilité du fonctionnement administratif français et des cycles naturels. C'est-à-dire que le premier a besoin de résultat immédiat et de rentrer dans des cases quand le second s'inscrit sur un temps long rentre difficilement dans des cases définies. Enfin, nous terminerons sur le fait que les services espaces verts se retrouvent face à un immobilisme latent de la part des services mais également parfois de la part de leur propre jardinier.

L'ensemble de ces points de blocages peut être considéré comme problématique pour les services écosystémiques. Ils remettent en cause la pérennité de leur support dans l'urbain. Nous allons maintenant nous attacher à détailler ces différents points.

a- Le paradoxe de l'Arbre en ville

L'arbre en ville est tout un symbole. Avec le massif fleuri, il s'agit du vestige et du représentant le plus fréquent de la nature au sein de l'urbain. Ainsi, l'arbre est décliné en différentes formes : un groupement végétal dans un parc, un cadre végétal sur un square ou encore pour orner les abords des grandes avenues sous la forme d'alignement. De plus, il possède des fonctions de services écosystémiques (épuration de l'air, fraicheur en été, pédagogie botanique,…) qui en font une des principales clés de leur bon fonctionnement en milieu urbain. Mais cette place de choix et son statut important au sein de la ville est progressivement mis en danger. Il voit donc son importance dans la nature en ville reculer progressivement.

En effet, l'arbre en ville se retrouve face à un paradoxe. Il s'agit de voir sa place augmenter pour faire face aux coupes budgétaires, alors que dans le même temps il est dénigré et sous-évalué par les élus locaux. En effet, un arbre coûte moins cher et est plus facile à entretenir qu'un jardin ou un parc. Cependant il est très peu pris en compte dans l'ensemble de son système et de son écosystème (espace d'alimentation au sol souvent bien insuffisant). De même, les élus ont tendance à vouloir satisfaire aux plaintes de leurs concitoyens et de fait n'hésitent pas à maltraiter les arbres (tailles abusives,…).

Selon un élu, au fur et à mesure du développement de la ville, les boisements urbains et périurbains ont progressivement disparus. De fait il y a eu un transfert vers les arbres d'alignement.

« Ces espaces ont disparus mais il y a eu un transfert sur les arbres d'alignement. » (Elu, 2013)

Enfin, un autre gros problème posé par les arbres est la place que leur donne les architectes et urbanismes dans leur projet. En effet, comme nous le confiait un élu, la priorité des professionnels qui conçoivent les plans des futurs projets est plus de faire des réponses esthétiquement belles pour gagner les marchés publics, que de réellement intégrer tous les paramètres pouvant poser problèmes (gestion du site, arbre en ville,…). En d'autres termes, les architectes et urbanistes n'incluent pas assez fréquemment le projet et son fonctionnement dans son environnement, dans l' « écosystème » urbain. A partir de là, il est encore plus complexe d'envisager intégrer les services écosystémiques dans ces projets.

« Les arbres posent énormément de problème. C'est la plus grosse difficulté en tant qu'élu. Les archis/urbas qui font des supers plans n'imaginent pas et n'intègrent pas ces difficultés que nous rencontrons dans notre travail quotidien.» (Elu, 2013)

b- « Inutilité » et coût trop élevé : l'espace vert selon les élus

Comme nous l'avons vu précédemment, l'idée environnementale est en progrès dans les esprits et dans le monde politique. Cependant, nous constatons malgré tout et de l'aveu même des acteurs que l'environnement est encore loin d'être intégré. En effet, l'environnement et les espaces verts souffrent encore trop de cette image d'espace trop coûteux pour ce qu'ils apportent. Les services en chargent de ces espaces sont les plus importants en termes d'effectifs et donc de coûts de fonctionnement dans une municipalité. Hors, dans une période où depuis la « crise financière » de 2008 la priorité est aux économies autant que possible, les services espaces verts qui ne présentent pas de gain direct réel pour la collectivité se voient réduire leurs moyens de plus en plus. Ainsi, un cadre nous disait qu'ils étaient obligés de réduire annuellement leur budget d'un taux fixe de 5%.

Le problème que cela engendre est de deux ordres : à court terme cela pose le problème de l'entretien et de la création de nouveaux espaces verts (obligation de faire des choix sur les quantités) ; à moyen/long terme c'est le bon fonctionnement des services et de leurs équipements ainsi que la qualité et la « santé » de la nature en ville. En effet, on cherche à faire des villes plus durables avec une gestion plus écologique des espaces verts, hors cela demande plus de main-d'œuvre et quelques investissements de départ. La question qui se pose donc aux chefs de services est : comment va-t-on faire ? Visiblement, les élus sont loin de connaître les services écosystémiques, leur valeur réelle et la plus-value qu'ils apportent à leur ville. Ceci est très certainement la raison des coupes budgétaires.

Par ailleurs, un des agents nous confiait qu'en réalité derrière toute cette effervescence environnementale, le but réel est de gagner des électeurs et de montrer une bonne image.

Ainsi, il nous disait que dans cette commune si des actions de sensibilisations et de pédagogie étaient faites, c'était plus de l'électoralisme que de la véritable pédagogie. Même si pour le coup ils mettent malgré tout en place des services culturels.

« Communication = électoral + réelle pédagogie. (60/40). » (Technicien, 2013)

Hors dans le cas présent, il s'agit d'une commune, qui d'après les autres municipalités rencontrées, est sensée être en avance au niveau environnemental par rapport aux autres villes interrogées.

Ce qui est extrêmement paradoxale selon nous avec le fonctionnement actuel de la société d'aujourd'hui. En effet, nous vivons dans une société d'image et de communication. Où finalement, en aménagement du territoire, le marketing territorial n'aura jamais eu une aussi grande place. Et, étant donné que l'environnement est devenu le thème à la mode, pourquoi ne pas s'en servir comme outil d'attractivité et de développement réel et pragmatique. Malheureusement pour dame nature, c'est le service le plus dénigré en collectivité alors qu'il pourrait en être le pilier comme nous l'a confié une élu :

« C'est la délégation qui fait sourire mais c'est la plus importante. » (Elu, 2013)

Enfin, d'après un autre cadre l'élu « ment un peu trop ». En effet, cette personne nous affirme que les espaces verts et la nature en ville ne sont conserver dans la ville que pour se donner bonne conscience alors que l'écosystème en tant que tel ne fonctionne plus ou pire n'existe plus.

On a également tendance à trop vouloir communiquer à tout prix sur les espaces de nature au contact de la ville afin que les citoyens s'y rendent et les fréquentent, et ce même en cas de pollution des sites. Ceci affiche donc une certaine contradiction entre l'importance de l'espace vert aux yeux de la municipalité et la gestion de son image. C'est ainsi ce que nous rapporte un cadre :

« Aujourd'hui on ment un peu trop! En effet, on garde tel ou tel morceau de nature pour se donner bonne conscience, mais en réalité, il est mort. Quand on voit qu'on incite les gens à aller courir dans des sites où quand on fait des mesures, le site est hyper pollué bah ce n'est pas très honnête. C'est très important pour l'attractivité du territoire d'avoir cette harmonie. On est dans une certaine contradiction. » (DGST, 2013)

c- Les services espaces verts : les parents pauvres des projets d'aménagement.

Nous avons pu constater dans la première grande partie que l'environnement s'intègre progressivement aux différents projets d'aménagement. Cependant on constate encore de grosses difficultés sur certaines communes dans l'intégration des espaces verts dans le développement communal. Ainsi, on voit principalement deux gros problèmes auxquels ces services sont confrontés : une implication limitée des services espaces verts dans les projets et un financement à la marge de ces aspects.

La première difficulté rencontrée par le service est la faible considération auquel il est soumis. En effet, lors de projets d'aménagement les espaces verts ne sont pas considérés comme un aspect primordial et prioritaire. Bien souvent, ils sont associés à la fin des projets quand tout est déjà décidé et on ne leur demande pas leur avis. Donc, la difficulté des personnels espaces verts en charge de la création est d'être soumise à un futur espace déjà pensé et aménagé sans eux. Il est donc difficile pour eux de réussir à intégrer leur volet dans le projet car ils bénéficient d'une marge de manœuvre extrêmement réduite. Ceci est d'autant plus problématique que la gestion de ces espaces est finalement imposée aux services espaces verts alors qu'elle pourrait être intégrée de manière plus cohérente et permettre de limiter les problèmes de main-d'œuvre et de gestion à long terme des sites et donc de faire des économies d'échelles.

«L'espace vert est la dernière note de couleur dans les projets d'aménagement. » (CDS, 2013)

La seconde difficulté que rencontrent les services tient dans leur budget. Plus précisément, il s'agit de la part des investissements laissée dans les projets pour le volet espaces verts, car sur cet aspect l'image de cette espace est toujours aussi mauvaise. Malgré une commune parmi celles interrogées en avance sur son temps pendant près de deux siècles, nous avons senti de manière générale une certaine difficulté à obtenir des fonds suffisants. Le problème que nous avons ressentis c'est que selon ces municipalités et notamment leurs élus, l'espace vert en tant que tel n'apporte pas de bénéfice direct à l'économie du projet. Il y rajoute un cachet certes, mais n'est pas la priorité. Il est simplement un plus et un atout pour séduire et attirer. Hors à une époque de coupes budgétaires ceci n'est pas suffisant pour lui donner réellement du poids et la force de s'imposer comme un pilier de l'aménagement. Tous les cadres interrogés ont dénoncé ce problème, nous ne voyons pas d'intégration réelle en terme de bénéfice. Tout l'intérêt de notre étude et du programme SERVEUR est ici : réussir à démontrer tout l'intérêt des espaces verts en ville et apporter des réponses et une aide à ces services.

d- Espaces verts et nature en ville, synonyme d'éphémère

Concernant la vision temporelle qu'ont les élus des espaces verts, les acteurs interrogés ont été très clair : il s'agit de quelque chose d'éphémère. En effet, l'intégration environnementale de cette nature en ville dans un cycle long par rapport à la vie de la municipalité est assez rare. Nous l'avons globalement ressenti tout au long des entretiens.

D'une manière générale, selon les agents et les cadres questionnés il s'agit d'une vision ponctuelle « pour l'image et l'électorat ». Il est donc difficile d'envisager une intégration environnementale dans la ville à long terme.

Le problème que cela pose c'est que la nature dans l'urbain, pour faire quelque chose de cohérent doit être sur la durée. Par effet de causalité, l'intégration potentielle des services écosystémiques et leur utilisation dans la ville par et pour l'homme s'en retrouve

considérablement compliquée et complexe. Notamment parce que cette évolution de fonctionnement demande une adaptation, donc entre autres des investissements, des formations et de la sensibilisation, potentiellement l'évolution du matériel et des méthodes de travail. Le tout pour les professionnels et services compétents, mais également auprès de la population (qui est dure au changement). C'est pourquoi dans l'état actuel des choses cela parait plutôt compliqué voir compromis.

e- Fonctionnement administratif et cycle naturel : l'incompatible paradoxe.

En conséquence du point précédent on note une incompatibilité entre le fonctionnement d'une administration et d'une municipalité et le cycle naturel d'un espace de nature. En effet, le temps qui serait nécessaire pour l'exploiter de manière à pouvoir réellement être une plus-value pour la ville est au-delà d'un mandat électoral. Hors trop souvent, les élus fonctionnent sur le « principe » d'applicabilité immédiate afin de satisfaire les demandes ponctuelles de leurs administrés ainsi que la nécessité « électorale ».

« Tout doit se faire progressivement mais s'oppose à la demande d'applicabilité immédiate!! » (Technicien, 2013)

Ainsi, comme l'exprime très clairement cet agent lors de notre entrevue, il y a une contradiction entre la volonté de faire de « l'environnement » qui demande du temps et des investissements au-delà d'un simple mandat et la volonté des élus d'appliquer immédiatement les décisions prises et donc de les montrer. En effet, la réélection d'un élu déjà en mandat dépend de ce qu'il a montré et de comment il a su justifier et investir l'argent du contribuable prélevée par le biais des impôts.

« Communication = électoral + réelle pédagogie. (60/40). » (Technicien, 2013)

f- Immobilisme fort de la part des services et des jardiniers

Lors d'un entretien, un cadre a tenu à souligner l'immobilisme fort et l'inertie existante de la part des jardiniers. Ainsi, pour ce cas le problème évoqué est en partie d'ordre historique. En effet, cette municipalité dispose d'une forte et longue histoire au niveau des espaces verts. Elle possède donc un grand savoir-faire empirique. Cependant, d'après les dires de ce cadre la municipalité depuis plus d'une décennie maintenant n'a clairement plus comme priorité d'être à l'avant-garde de la nature en ville « avant nous rivalisions avec Nantes ou Angers », nous dit-il. Au contraire, elle a tendance à rester sur ses acquis. Les jardiniers de manière générale restent également sur leurs acquis. De fait, selon cette personne le capital vert de cette municipalité et sa réputation ne vivront encore que quelques années tout au plus.

« Politiquement on n'est pas porteur sur l'environnement, la priorité c'est la voierie. On vit sur nos acquis, mais ce n'est plus la politique prioritaire depuis 3 mandats. […] Notre maire est un ancien entrepreneur de TP. On a un héritage au niveau des espaces verts, avant on

rivalisait avec Nantes, Angers,... […] Moins de 5 ans avant que l'héritage n'explose.» (CDS, 2013)

De plus, on constate une certaine difficulté de la part de certain personnel de terrain à évoluer dans leur pratique du métier. En effet, certains restent ancrés sur les méthodes du passé. Hors la profession de jardinier a beaucoup évolué. Nous sommes passés de l'horticulteur des jardins à la française à l' « accompagnateur » de la nature dans un mixte entre jardin français et anglais en fonction des sites. Aujourd'hui des compétences en écologie, en complément de celles initiales en horticulture, sont quasiment systématiquement demandées. Le métier se transforme, change, se modifie. Mais certains hommes de terrain restent sur leurs connaissances et leur formation initiale. La transition et l'évolution du travail et de la méthode est donc difficile pour certaines communes.

« Immobilisme fort! Le jardinier est ancré sur ses acquis. » (CDS, 2013)

Une autre raison de l'immobilisme des services et des agents, est la réticence des jeunes et des nouvelles générations de jardiniers à un développement de la gestion raisonnée des espaces verts en ville par fainéantise. En effet, un cadre qui travaille beaucoup avec des apprentis, nous a avoué qu'il commençait à ressentir une certaine « désapprobation » de la gestion différenciée car elle demandait plus et trop de travail. En effet, comme il nous l'a expliqué traiter à l'aide de produits phyto les herbes folles qui poussent sur un trottoir est moins fatiguant que de faire la même chose de manière écologique avec une binette par exemple. Cependant, ce n'est pas forcément étonnant dans le sens où aujourd'hui nous vivons dans une société qui prône l'illimité, le travail et l'argent facile. Il suffit de regarder la descente aux enfers en termes de popularité des métiers agricoles (fatiguant, difficile, contraignant,…).

Ce problème étonnant (sans tout à fait l'être) de la fainéantise et du goût du moindre effort qui touche cette municipalité, est à l'image de l'évolution qu'ont connu les mœurs des citadins en termes d'exigences environnementales de la part de leur municipalité.

2) Un problème pour la nature en ville : Le citadin et ses mœurs

C'est un des plus grands paradoxes auquel sont confrontés les élus dans leur gestion de la municipalité. Les désirs de leurs concitoyens sont effectivement arbitrés et dépendants d'une règle bien simple : ils veulent tous les avantages d'une situation sans en avoir les contraintes ni les inconvénients. C'est LE paradoxe du citadin. Celui-là même qui conduit le

citadin s'expatriant à la campagne pour plus de calme à porter plainte contre les propriétaires du coq pour tapage nocturne.

« Ils sont tous d'accord sur la finalité mais si ça change mes habitudes non!! » (Elu, 2013)

Dans notre cas il s'agit de l'arbre en ville. C'est le paradoxe du citadin. Ainsi, il apprécie son ombre et sa fraicheur apportée en été à la voiture et à la maison, la protection contre le vis-à-vis qu'il offre et l'ornementation dans certaines situations et pour certaines espèces. En revanche, il ne supporte pas les feuilles, les larves et autres saletés qui tombent et salissent les trottoirs et les voitures. Il apprécie très peu également les places de parking que cela enlève et de manière plus secondaire les allergies que cela peut provoquer. C'est donc tout le paradoxe et la difficulté de gérer l'arbre en ville. La situation est d'autant plus délicate que d'un aveu général elle se dégrade de plus en plus d'après l'ensemble des élus interrogés.

« Les gens râlent tout le temps car les arbres enlèvent les places de parking, ça a des feuilles et ça tombent, les arbres d'alignement posent des problèmes de pollen, de larves qui tombent sur la voiture. Certains vont jusqu'à couper eux-mêmes l'arbre. » (Elu, 2013)

Ce qui ne facilite pas la gestion du problème et qui a déjà été expliqué précédemment, c'est le problème de la non prise en compte de ce genre de détail au combien important dans un projet d'aménagement et d'urbanisme par les architectes et urbanistes.

En effet, un élu nous a clairement dit que ce genre de volet, de problématique ne rentrait pas dans les projets de ces professionnels. Par conséquent, quand ils répondent à des marchés publics ils font tout pour impressionner les décideurs locaux par de l'esthétisme, de la fonctionnalité ; mais au final ils excluent de fait ce genre de problématique pourtant autant parallèle qu'intrinsèque à ce genre de projet.

« Les arbres posent énormément de problème. C'est la plus grosse difficulté en tant qu'élu. Les archis/urbas qui font des supers plans n'imaginent pas et n'intègrent pas ses difficultés que nous rencontrons dans notre travail quotidien. » (Elu, 2013)

De manière générale, on peut dire que le citoyen râle tout le temps. Les municipalités s'accordent à dire que le citoyen est en accord avec la nécessité environnementale et la finalité qui s'impose à notre époque. En revanche, ce qu'il accepte beaucoup plus difficilement ce sont les contraintes et les inconvénients qui en découlent. Accepter les herbes folles sur des allées ou le long des routes, l'arbre qui de part son cycle naturel « salit » les trottoirs et les véhicules des citadins,…autant de choses qui irritent l'habitant des villes déjà bien frustré par une vie toujours plus riche et avec toujours moins de contraintes. Il est donc d'accord pour changer les choses mais sans contrarier ses habitudes.

« On est à 0 pesticide sur la voierie mais pas sur les espaces verts. Les gens ne supportent pas de voir une herbe qui pousse. » (Elu, 2013)

« L'environnement et le cadre de vie sont importants et même primordiaux pour les habitants mais sans les contraintes. » (Elu, 2013)

Cette problématique est un des plus gros casse-tête des élus. En effet, en allant au-delà de la dimension arbre en ville cette attitude et même caractéristique du français moderne vivant en ville est particulièrement compliquée à gérer par les décideurs locaux.

« Les arbres posent énormément de problèmes. C'est la plus grosse difficulté en tant qu'élu. » (Elu, 2013)

Pour finir, nous allons tout de même ajouter une nuance à ce problème de l'arbre en ville et qui va de pair avec le problème environnemental à une échelle plus large. Un élu nous a précisé et a tenu à le souligner, le fait que le français montre souvent son mécontentement. Cependant, il est bien souvent râleur avant de réfléchir. De fait, si on prend le temps de lui expliquer, de le laisser y réfléchir et murir sa réflexion, généralement il évolue sur sa position. Cela demande du temps mais il ne faut pas sous-estimer l'intelligence et la compréhension du français.

« Le français a ses habitudes et est d'abord râleur avant de réfléchir. » (Elu, 2013)

3) En aménagement du territoire, les espaces verts en manque de réglementation

Ici, nous souhaitons aborder un point qui est très peu souvent mis en lumière. Il s'agit de la non réglementation des espaces verts, en opposition à la « Loi sur l'Eau » par exemple. En effet, contrairement à son homologue l'espace vert ne connait pas de réelle réglementation sur son utilisation. À l'image de l'exemple cité par le cadre en question, les Assistants Maternels sont régis par une réglementation très stricte (nombre maximum d'enfant par assistant maternel), les espaces verts ne bénéficient pas d'un tel degré de prise en compte de leur importance.

« C'est quelque chose qui réglementairement parlant n'est pas obligatoire. » (CDS, 2013)

De plus, cette « non-reconnaissance » de leur statut d'espace public au même titre qu'un bâtiment sportif ou autre, se caractérise par son appellation dans les documents d'urbanismes : espace non-bâti. Mis ainsi en opposition à l'espace bâti, il donne l'impression d'une importance de second ordre, de second plan. En effet, celui-ci reste le maître en ville même si l'espace de nature tend à devenir une pièce de plus en plus importante dans l'urbain au vue de l'accroissement et de la densification urbaine. Ceci donne une impression de supériorité de l'un par rapport à l'autre.

Cette problématique de réglementation des espaces verts n'a été soulevée que par un acteur, mais au vu de tous les acteurs interrogés et des différentes communes que nous avons

pu rencontrer nous constatons effectivement ce manque. Il existe une réglementation relativement large en termes de domaines et conséquente en termes de quantité sur l'aménagement et l'urbanisme en général. Mais une observation s'impose : il n'existe pas de règles concernant les espaces verts dans la ville. On ressent un manque de document ou de réglementation imposable ou opposable aux autres, de manière à faire valoir le droit des espaces verts à exister un minimum dans les projets.

Ce point, qui touche l'écosystème sol (encore très méconnu), rejoint l'existence d'un programme de recherche appelé GESSOL[28] qui a pour but d'apporter des outils d'aides à la décision aux élus afin d'éviter de trop dégrader les sols et de mieux protéger et gérer cette ressource. Au final, cette remarque d'un acteur local rejoint donc une préoccupation du Ministère de l'Ecologie qui a été initié en 1998.

○

Nous constatons un phénomène de transition environnementale. En effet, malgré des évolutions de l'aveu même des acteurs interrogés qui vont dans le bon sens, on voit que de nombreux points bloquent encore. Entre problématique d'image, de coût trop important, de vision temporelle,…la vision de l'espace vert en ville est encore relativement mauvaise sur certains points, à l'image de l'arbre en ville. De plus, les municipalités et surtout les élus se retrouvent confrontés à une difficulté sociologique supplémentaire et extrêmement complexe à gérer : les mœurs des habitants. Effectivement, ils veulent tous la nature en ville pour l'ombre et l'aspect agréable à vivre mais ne veulent pas les feuilles, les larves, le pollen qui tombent sur leur voiture et trottoirs et les salissent.

Enfin, un constat s'impose quant à un problème de réglementation de ces espaces. Ainsi, comme un acteur nous en a fait la remarque les espaces verts sont un type d'espace public relativement peu et mal considéré dans les projets et qui n'est pas imposable et opposable. Leur intégration aux projets n'est donc pas obligatoire et est laissée au bon vouloir des aménageurs et urbanistes.

Les points abordés dans cette seconde partie sont beaucoup moins favorables que précédemment à l'environnement et au développement potentiel en termes des services écosystémiques. En effet, l'arbre en ville qui est un des premiers supports des SES urbains est sous-estimé et dénigré par les habitants. L'espace vert en ville a la mauvaise et fausse image d'un espace inutile et trop cher, qui n'est pas intégré, éphémère et à l'encontre du fonctionnement de l'administration, alors qu'il est le socle des SES.

Nous constatons ainsi, que la route pour l'intégration des services écosystémiques en milieux urbains est encore longue. Notamment parce qu'il s'agit de faire évoluer les

[28] Programme GESSOL : Fonctions environnementales et GEStion du patrimoine SOL.

mentalités et que même si une partie du chemin est faite, faire évoluer les esprits reste une tache ardue et de longue haleine.

○ ○ ○

CONCLUSION

Notre problématique était donc : la perception par les acteurs et décideurs locaux des services écosystémiques. De manière plus générale par le biais des SES, l'objectif était de voir si les acteurs prenaient en compte l'environnement dans leur projet et si oui comment ? Dans son ensemble le résultat est mitigé.

Concernant la nature en ville et les espaces verts les acteurs ont des définitions relativement larges, n'hésitant pas à mélanger et mettre un flou sur la limite entre espace naturel et espace vert. Pour ce qui est des services écosystémiques, le résultat est quelques peu différent. Nous constatons que la définition du *Millenium Ecosystem Assessment* de 2005 leur est inconnue. En revanche et c'est là tout le paradoxe, les SES sont en partie connus et appliqués sur le terrain. Ainsi, le service culturel est déjà relativement bien exploité (jardin pédagogique,…), alors que le service d'approvisionnement est globalement méconnu. De plus, ils s'entendent sur le fait qu'ils sont indispensables à la ville pour son bien-être et qu'elle soit « vivable ». Cependant, nous constatons que la finalité et la plus-value économique que pourrait apporter ces services ne sont absolument pas perçues et intégrées dans les politiques locales.

A l'image de l'environnement qui peine à s'imposer de manière transversale et à s'inscrire dans les politiques locales, l'application des SES connait également très peu de transversalité, d'intégration à de multiples échelles et dans les projets d'aménagement.

Nous sommes donc face à un paradoxe. D'un côté, le Développement Durable est présent sur toutes les lèvres, dans tous les discours et c'est à la mode d'en faire. C'est ainsi qu'est né fin des années 2000, le Grenelle Environnement en France. Il a notamment beaucoup apporté pour « politiser » le terme d'environnement et tout ce qu'il implique. Il a incité les municipalités à se tourner vers la « gestion différenciée » et le « Zéro phyto » pour celles qui ne les avaient pas encore adoptés. Il a également amené à une formalisation législative de l'intégration de l'environnement et du Développement Durable dans un certain nombre de domaines. En aménagement du territoire nous avons ainsi vu se développer les notions d'EcoPLU et d'EcoVille par exemple. Globalement, cet évènement est une des manifestations qui a « formalisé » et « concrétisé » la montée de la préoccupation environnementale à l'échelle national qui existe depuis quelques décennies maintenant. Comme nous disait un technicien : *« On va dans le bon sens, on réfléchit plus aux conséquences de nos actes. »*

D'un autre côté, nous avons constaté aussi de grosses difficultés de la part des acteurs et décideurs locaux sur des points environnementaux basiques et simples. En aménagement du territoire, l'environnement pâtit sous un certain angle d'une mauvaise image par les citadins et les décideurs locaux. En effet, même si tout le monde reconnait sa nécessité de l'avoir au cœur de la cité, les mœurs du citadin font qu'il ne peut pas supporter les arbres d'alignement.

En effet, entre les feuilles qui tombent et salissent voitures et trottoirs, le pollen, les larves,… L'habitant de la ville veut la nature au pas de sa porte mais sans les inconvénients. De l'aveu de l'intégralité des acteurs interrogés ce phénomène est un fléau très difficile pour eux à gérer et très chronophage. L'autre gros problème qui alimente cette image sont les coûts que l'entretien de la nature en ville représentent. Il s'agit du plus gros budget de fonctionnement des municipalités, mais ne rapportant rien de manière directe (ou en tout cas n'ayant aucun moyen de le justifier), les services espaces verts ont de plus en plus de mal a se justifier pour leurs interventions et la pérennité de leurs activités. En effet, les coupes budgétaires sont de plus en plus fortes. En d'autres termes, l'environnement est vu comme quelque chose d'éphémère pour l'esthétique mais trop coûteux. Enfin dernier point intéressant à souligner, un chef de service nous a fait la remarque que les espaces verts ne bénéficiaient pas de réglementation comme il peut y en avoir pour l'air ou l'eau. En conséquence, ce n'est pas perçu comme quelque chose d'indispensable et s'est intégrée à la marge des projets et des budgets.

L'ensemble de ce travail et de ces interviews montrent deux choses. La première c'est que l'environnement bien qu'en phase de transition est encore en difficulté pour être réellement intégré de manière sérieuse dans l'aménagement du territoire et dans le travail des acteurs locaux au quotidien. De fait l'intégration et l'utilisation des services écosystémiques y sont également méconnues et compliquées. Hors, ils sont peut-être le salut d'une meilleure prise de conscience de l'importance de ces espaces et des services qu'ils rendent à la ville. La seconde est l'absence d'outils ou de moyens quelles qu'ils soient pour permettre aux services espaces verts de justifier de l'intérêt de la nature en ville et de son bon fonctionnement. Ceci est illustré par les propos d'un Technicien : *«Savoir si la verdure a un impact sur la ville et son économie = difficile à dire. Le fait que la ville soit verte...c'est une question qu'on se pose, on a tendance à dire oui mais on n'a aucun moyen de le vérifier. […] On ne peut pas le vérifier, on le suppose. […] On est très attentif aux résultats de SERVEUR car au final on ne connait pas les retombées des espaces verts sur les citoyens. Si on peut réussir à justifier l'utilité de nos services et des espaces verts en ville ce serait génial! »*

Pour terminer, ce travail pose également une nouvelle question qui a été clairement identifiée par un Technicien interrogé. Il s'agit de l'échelle à laquelle il conviendrait d'agir pour la mise en place et la gestion de ses services écosystémiques. En effet, comme nous l'a très bien exprimé cet acteur « transposer la nature à l'économie » d'accord mais ce « n'est pas dans les attributions des services espaces verts ».

BIBLIOGRAPHIE

Interviews :

- CDS. (2013). (J. LAMARE, Intervieweur)
- DGST. (2013). (J. LAMARE, Intervieweur)
- Elu. (2013). (J. LAMARE, Intervieweur)
- Technicien. (2013). (J. LAMARE, Intervieweur)

Ouvrages :

- ARRIF et al. (2011). Trame verte, un rapport Nature - Urbain entre géographie et écologie. *Cybergéo*.
- P.BERGER. (2008). La ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et évaluations. *Colloque européen : la ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et évaluations* (p. 124). Nice: Société des éditions horticoles de France.
- B.FISCHESSER et al. (2007). *Le guide illustré de l'écologie.* Paris: Editions de La Martinière - QUAE Editions.
- CHOAY, F. (2010). *Anthropologie.* Paris: Presse Universitaire Française/Quadrige.
- G.AGGERI. (2010). *Inventer les villes-natures de demain... Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts.* Educagri éditions.
- MERAL, P. (2012, Janvier/Mars). Le concept de service écosystémique en économie : origine et tendances récentes. *Natures Sciences Sociétés*, p. 9.
- MERLIN, P., & CHOAY, F. (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement.* Paris: Presse universitaire française.
- PERRIN, J.-B., & GAUTHIER, V. S.-M. (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement "JARDIN PUBLIC".* Paris: Presse Universitaire Française/Quadrige.
- QUIVY, R., & VAN CAMPENHOUDT, L. (1995). *Manuel de recherche en science social.* Paris: Dunrod.

- COWAN, R. (2005). *The Dictionary of Urbanism, Local actor.* London: Streetwise Press.
- COWAN, R. (2005). *The Dictionary of Urbanism, Perception.* London: Streetwise Press.
- RAMEAU, J., & al., e. (2003). *Flore Forestière Française.* Dijon-Quetigny: Institut pour le Développement Forestier.

Sources électroniques :

- BOSSE-PLATIERE et al. (1990, Septembre 30). *Code rural - Article L.561-1*. Consulté le Mai 10, 2013, sur Code rural et de la pêche maritime: http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000006584390&dateTexte=&categorieLien=cid
- CETU. (s.d.). *La Protection Biologique Intégrée*. Consulté le Mai 11, 2013, sur Innophyt: http://innophyt.univ-tours.fr/qui-sommes-nous-/la-protection-biologique-integree-173313.kjsp
- DEN, P. L., & ROZE, F. (s.d.). *Strate arborée*. Consulté le Mai 11, 2013, sur HEDGES Educagri: http://www.hedges.educagri.fr/fr/glossair/detail.cfm?code=619
- EEA. (2007, Septembre 26). *Corine Land Cover 2000*. Consulté le Février 1, 2013, sur European Environment Agency: http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/corine-land-cover-2000-clc2000-100-m-version-9-2007
- EEA. (2013). *Managing municipal solid waste - a review of achievements in 32 European countries.*Consulté le Mai 12, 2013, sur Europeen Environmental Agency: http://www.eea.europa.eu/publications/managing-municipal-solid-waste
- EIGENBROD et al. (2011, Mars 9). *The impact of projected increases in urbanization on ecosystem services*. Consulté le Mai 10, 2013, sur Procedings of The Royal Society Biological sciences: http://rspb.royalsocietypublishing.org/content/early/2011/03/05/rspb.2010.2754.full
- FAO. (2005). *Evaluation des ressources forestières mondiales 2005, Progrès vers la gestion forestière durable.* Consulté le Mai 11, 2013, sur FAO.org: http://www.fao.org/docrep/009/a0400f/a0400f00.htm
- HCCI. (2005, Janvier). *Critères de développement durable appliqués aux actions de coopération et de solidarité internationale.* Consulté le Mai 12, 2013, sur Adequations: http://www.adequations.org/IMG/pdf/AdequationsCriteresDeveloppementDurable.pdf

- JEANNEAUX et al. (2012, Décembre). Une analyse bibliométrique pour éclairer la mise à l'agenda scientifique des "services environnementaux". *VertigO*, Volume 12 numéro 3.
- LOTFI et al. (2012, Septembre). Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert a la trame verte. *Vertigo*, p. Volume 12 numéro 2.
- MEDDE. (2009, Septembre 2009). *Développement Durable - La première loi du Grenelle.* Consulté le Janvier 10, 2013, sur Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie: http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/La_premiere_loi_du_Grenelle.pdf
- MEDDE. (2012, Mai 22). *Développement Durable*. Consulté le Mai 12, 2013, sur Ministère du Développement Durable: http://www.developpement-durable.gouv.fr/Comment-est-nee-la-notion-du.html
- MICHEL. (1977, Volume 86 Numéro 478). Ville moyenne, ville-moyen. *Annales de géographie*, p. 642.
- Ministèredel'AgricultureetdelaPêche. (2008, Septembre 10). *Ecophyto Késako.* Consulté le Mai 11, 2013, sur agriculture.gouv.fr: http://agriculture.gouv.fr/Ecophyto-Kesako
- OPIE. (1999, Juillet 1). *Insectes auxiliaires : lutte biologique.* Consulté le Mai 11, 2013, sur INRA-OPIE: http://www7.inra.fr/opie-insectes/luttebio.htm
- SEIGNEUR, V. J. (2005, Numéro 36-1). *Environnement : l'Europe est-elle un exemple à suivre ?* Consulté le Mai 12, 2013, sur Persée: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo_0338-0599_2005_num_36_1_1694
- UNEP. (2005). *Millenium Ecosystem Assessment*. Consulté le 2012, sur United Nations Environment Programme: http://www.unep.org/maweb/en/index.aspx
- Y.CHALLAS. (2003). *L'Invetion de la Ville.* Lassay-les-Châteaux: Anthropos.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation des villes..... 9
Figure 2 : Caractéristiques des villes étudiées 10
Figure 3 : Hiérarchie des acteurs des services espaces verts communaux..... 12
Figure 4 : Interactions Homme/Espace Vert 21
Figure 5 : La gestion différenciée à différentes échelles sur la ville..... 38

TABLE DES MATIERES

Remerciements 2
Sommaire 3
Index des sigles 4
Introduction 5
1) Mise en contexte 5
2) Programme de recherche régional SERVEUR 7
3) Présentation de la problématique 8
4) Le territoire des six chefs-lieux 9
5) Matériel et méthode 11
a- Le jeu d'acteur 11
b- Protocole d'enquête auprès des collectivités : 14
c- Le guide d'entretien : 16
Partie 1 : Les services écosystémiques et les espaces verts selon les acteurs locaux 19
1) Définition des espaces verts 20
a- Les espaces verts 20
b- Les types d'espaces verts 22
c- Evolution des usages des espaces verts 25
2) Le concept des services écosystémiques inconnu des acteurs locaux 27
a- Quelles connaissances des services écosystémiques par les acteurs 28
b- Quelles connaissances des services écosystémiques de notre étude 30
3) Les services écosystémiques : un cycle indispensable au citadin selon les acteurs locaux 32
Partie 2 : Transition vers une idée de « Qualité environnementale » de la ville selon les acteurs 36
1) La Grenellisation : politisation de l'environnement 37
2) Un des symboles de la Grenellisation : la Gestion raisonnée 38
a- Généralités et définition 38
b- Les services espaces verts ont bien suivis 39

3) L'aménagement du territoire se « végétalise » doucement mais surement 40
a- La nature en ville : oui mais doucement 41
b- Services culturels et d'approvisionnement : oui, mais seulement en partie 41
c- La ville et ses documents d'urbanisme se naturalisent 42
d- Vers une réflexion environnementale de causalité 43
e- Positions environnementales variées 43
Partie 3 : Malgré une transition, certains blocages s'intensifient 45
1) Pour les décideurs, l'environnement oui mais pas à tout prix 46
a- Le paradoxe de l'Arbre en ville 46
b- « Inutilité » et coût trop élevé : l'espace vert selon les élus 47
c- Les services espaces verts : les parents pauvres des projets d'aménagement. 48
d- Espaces verts et nature en ville, synonyme d'éphémère 49
e- Fonctionnement administratif et cycle naturel : l'incompatible paradoxe. 50
f- Immobilisme fort de la part des services et des jardiniers 50
2) Un problème pour la nature en ville : Le citadin et ses mœurs 51
3) En aménagement du territoire, les espaces verts en manque de réglementation 53
Conclusion 56
Bibliographie 58
Table des illustrations 61
Table des matières 62
Annexes 64

ANNEXES

Annexe 1 : Occupation des sols des communes

Annexe 2 : Les guides d'entretien

Annexe 1 : Occupation des sols des communes

Bourges

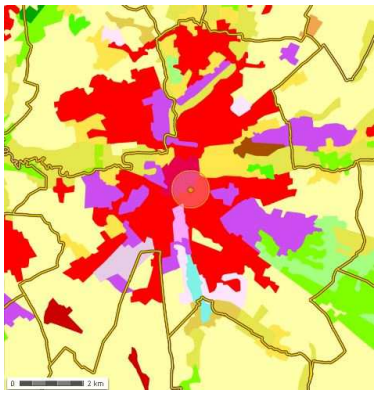

Blois

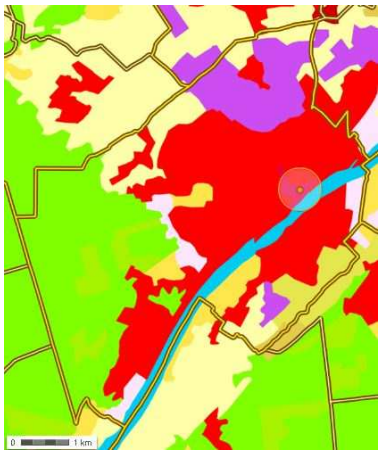

Chartres

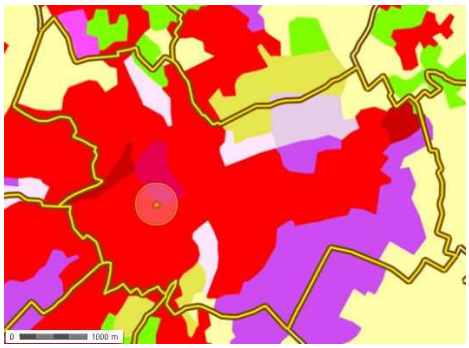

Châteauroux

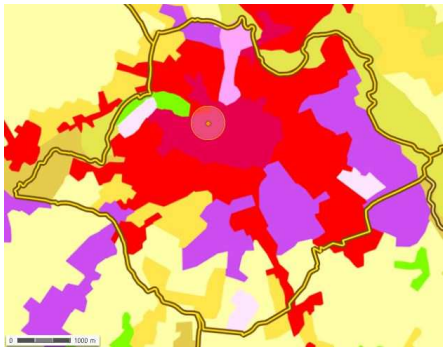

N

Orléans

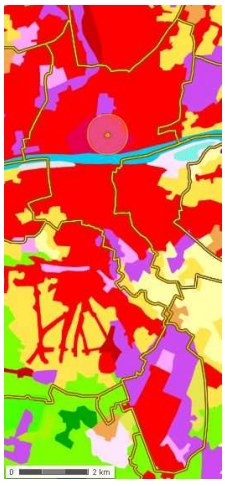

Tours

- Equipement sportifs et de loisirs
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Zones industrielles ou commerciales
- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu

Source: IGN/BDCARTO, CLC 2006
Créée le 28/02/2011

Annexe 2 : Les guides d'entretien

Phrase d'accroche :

Bonjour je suis étudiant à l'Université de Tours et dans le cadre de mes cours, je dois réaliser une étude sur les espaces verts. Je souhaiterais donc en discuter avec vous.

Guide d'entretien des élus

Hypothèse 1 : Les services écosystémiques des espaces verts urbains sont méconnus et l'environnement en ville n'est pas qu'un argument électoral et une contrainte budgétaire.

Hypothèse 2 : L'environnement et de manière indirecte les services écosystémiques des espaces verts forment une trame solide des projets d'aménagement sur le territoire.

Questions :

Générale :

Questions relatives à la nature en ville :

1) Selon vous, qu'est-ce que la nature en ville ? Pour vous la nature en ville qu'est-ce que c'est ? ?

Questions relatives aux espaces verts :

2) Un espace vert c'est quoi ? Qu'est-ce qu'un espace vert pour vous ?

3) Qu'est-ce qu'un bois urbains, un parc d'agréments et des jardins ouvriers ? Pouvez-vous m'en donner une définition ? Quelles différences y a-t-il selon vous entre chaque ?

4) A quoi ça sert ? Pour quoi faire ? Qu'elles sont leurs fonctions ?

Questions relatives aux services écosystémiques :

5) Qu’est-ce qu’un service écosystémique ?

6) Pour vous, qu’est-ce qu’un service d’approvisionnement ?

7) Pour vous, qu’est-ce qu’un service culturel ?

8) Qu’offre-t-il ? Qu’apporte-t-il à la ville ?

9) Comment concevez-vous l’urbanisme de demain ?

Spécifique :

Questions relatives à votre poste :

10) De manière générale, sur quels grands axes reposent la politique que vous menez sur votre commune ?

11) Qu’est-ce qui selon vous, rend attractif un territoire ?

12) Pensez-vous qu’une commune, qu’elle soit ligérienne ou non, rurale ou urbaine, ses habitants perçoivent différemment la nature en ville ?

13) Comment pensez-vous que l’environnement soit perçu sur votre commune ?

Questions relatives à la personne :

14) Quelle est votre âge ?

15) Quel est votre parcours ?

Guide d'entretien Chefs de service

Hypothèse 1 : L'environnement n'est clairement pas une priorité, cela coûte cher et est mis à la marge de la gestion du territoire communal.

Hypothèse 2 : L'environnement est un domaine d'avenir, son intégration à l'aménagement est primordiale. Il s'agit d'un enjeu transversal et sur lequel on s'applique à bâtir nos services et notre gestion.

Questions :

Générale :

Questions relatives à la nature en ville :

1) Selon vous, qu'est-ce que la nature en ville ? Pour vous la nature en ville qu'est-ce que c'est ? ?

Questions relatives aux espaces verts :

2) Un espace vert c'est quoi ? Qu'est-ce qu'un espace vert pour vous ?

3) Qu'est-ce qu'un bois urbains, un parc d'agréments et des jardins ouvriers ? Pouvez-vous m'en donner une définition ? Quelles différences y a-t-il selon vous entre chaque ?

4) A quoi ça sert ? Pour quoi faire ? Qu'elles sont leurs fonctions ?

Questions relatives aux services écosystémiques :

5) Qu'est-ce qu'un service écosystémique ?

6) Pour vous, qu'est-ce qu'un service d'approvisionnement ?

7) Pour vous, qu'est-ce qu'un service culturel ?

8) Qu'offre-t-il ? Qu'apporte-t-il à la ville ?

9) Comment concevez-vous l'urbanisme de demain ?

Spécifique :

Questions relatives à votre poste :

10) Quel est votre organigramme ? Quelles sont les thématiques autour desquelles sont construits et organisés vos services ?

11) Quels sont dans l'ordre décroissant les cinq plus gros budgets de vos services ?

12) Quels sont les cinq critères les plus importants dans les projets d'aménagement de votre municipalité ? Hiérarchiser les.

Questions relatives à la personne :

13) Quelle est votre âge ?

14) Quel est votre parcours ?

Guide d'entretien Techniciens

Hypothèse 1 : Les services écosystémiques n'apporte pas de réelle plus value à la ville, elle se suffit à elle-même.

Hypothèse 2 : Les services écosystémiques sont capitaux dans la vie quotidienne de la cité. La verdure apporte de nombreux services auquel le technicien participe par le biais de son travail.

Questions :

Générale :

Questions relatives à la nature en ville :

1) Selon vous, qu'est-ce que la nature en ville ? Pour vous la nature en ville qu'est-ce que c'est ? ?

Questions relatives aux espaces verts :

2) Un espace vert c'est quoi ? Qu'est-ce qu'un espace vert pour vous ?

3) Qu'est-ce qu'un bois urbains, un parc d'agréments et des jardins ouvriers ? Pouvez-vous m'en donner une définition ? Quelles différences y a-t-il selon vous entre chaque ?

4) A quoi ça sert ? Pour quoi faire ? Qu'elles sont leurs fonctions ?

Questions relatives aux services écosystémiques :

5) Qu'est-ce qu'un service écosystémique ?

6) Pour vous, qu'est-ce qu'un service d'approvisionnement ?

7) Pour vous, qu'est-ce qu'un service culturel ?

8) Qu'offre-t-il ? Qu'apporte-t-il à la ville ?

9) Comment concevez-vous l'urbanisme de demain ?

Spécifique :

Questions relatives à votre poste :

10) Quelles sont vos actions/activités sur les espaces verts de la ville ?

11) En quoi contribuez-vous à leur bon fonctionnement ?

12) Qu'apportent-t-ils à la ville ? Aux citoyens ?

13) Quels sont les espaces les plus fréquentés ? Par qui ? Pourquoi ?

14) Selon vous y a-t-il une relation vos actions/activités et ceux-ci ?

Questions relatives à la personne :

15) Quelle est votre âge ?

16) Quel est votre parcours ?

CITERES

UMR 6173
Cités, Territoires, Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage, Environnement

Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeurs de recherche :
BOUTET Didier
YENGUE Jean-Louis

LAMARE Justin
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2012-2013

La perception par les acteurs et décideurs locaux des services écosystémiques

Résumé :

Ce Projet de Fin d'Etudes se consacre à l'étude de la perception par les acteurs décideurs locaux des services écosystémiques (SES). Les SES sont les services que la nature offrent gratuitement à l'homme (épuration de l'air, de l'eau, alimentation, lien social, culturel,…). Notre terrain d'étude est constitué de six villes : Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans et Tours. L'objectif de ce travail est de voir si les acteurs locaux connaissent ces notions et les intègrent dans leur politique locale.
Dans ma première partie j'aborde les définitions de la nature en ville, des espaces verts, des services écosystémiques et de leurs apports à la ville selon les municipalités. L'objectif de cette partie est de voir comment les acteurs locaux les définissent. Le but étant de voir si ces notions (pour certaines récentes) sont connues et si oui comment, et comment sont-elles appliquées.
Dans ma seconde et ma troisième partie j'aborde l'environnement de manière plus générale et sa prise en compte dans l'aménagement du territoire par les acteurs. Les SES et l'environnement étant liés, l'idée que les municipalités se font de la nature en ville conditionne fortement son intégration au développement de la cité. Ainsi, par notre travail nous essayons de voir si cet environnement (socle et base de nos services écosystémiques) est concrètement intégré ou non et pourquoi.

Mots Clés : Espaces verts, Services écosystémiques, Perception, Acteurs/Décideurs locaux